

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.
Siège social : PAE Les Glaisins, 4, avenue du Pré Félin, Annecy le Vieux, 74985 Annecy Cedex.
302 958 491 R.C.S. Annecy. — Code APE : 6419 Z.

A. — Comptes individuels au 31/12/2015.

Arrêtés par le Conseil d'administration de *Crédit Agricole des Savoie*
en date du 29 janvier 2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 mars 2016.

I. — Bilan au 31 décembre 2015.

(En milliers d'Euros.)

Actif	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		497 652	417 754
Caisse, banques centrales		120 717	115 444
Effets publics et valeurs assimilées	5	337 459	268 342
Créances sur les établissements de crédit	3	39 476	33 968
Opérations internes au Crédit Agricole	3	2 523 989	3 477 883
Opérations avec la clientèle	4	14 490 320	14 319 305
Opérations sur titres		1 667 118	1 365 279
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	856 236	595 400
Actions et autres titres à revenu variable	5	810 882	769 878
Valeurs immobilisées		802 833	742 171
Participations et autres titres détenus à long terme	6,1	522 180	505 076
Parts dans les entreprises liées	6,1	164 933	131 049
Immobilisations incorporelles	7	32 731	32 734
Immobilisations corporelles	7	82 989	73 312
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		0	0
Comptes de régularisation et actifs divers		407 489	310 924
Autres actifs	8	320 084	194 469
Comptes de régularisation	8	87 405	116 454
Total actif		20 389 402	20 633 317

Passif	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		6 990	26 099
Banques centrales			0
Dettes envers les établissements de crédit	10	6 990	26 099
Opérations internes au Crédit Agricole	10	11 815 063	12 398 307
Comptes créditeurs de la clientèle	11	5 512 941	5 131 079
Dettes représentées par un titre	12	149 478	672 271
Comptes de régularisation et passifs divers		390 726	241 142

Autres passifs	13	179 857	72 595
Comptes de régularisation	13	210 869	168 547
Provisions et dettes subordonnées		504 140	294 724
Provisions	14,15,16	236 287	230 470
Dettes subordonnées	18	267 853	64 254
Fonds pour risques bancaires généraux	17	104 028	86 293
Capitaux propres hors FRBG	19	1 906 037	1 783 403
Capital souscrit		187 967	187 968
Primes d'émission		105 117	105 117
Réserves		1 477 725	1 356 894
Ecart de réévaluation			0
Provisions réglementées et subventions d'investissement			0
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		135 228	133 424
Total passif		20 389 402	20 633 317

Hors-bilan	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés	3 224 900	3 000 692
Engagements de financement	1 567 242	1 347 023
Engagements de garantie	1 657 032	1 652 728
Engagements sur titres	627	941
Engagements reçus	4 368 029	4 196 252
Engagements de financement	69 500	144
Engagements de garantie	4 297 902	4 195 167
Engagements sur titres	627	941

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24.

II. — Compte de résultat au 31 décembre 2015.

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	30	520 962	544 434
Intérêts et charges assimilés	30	-290 915	-287 392
Revenus des titres à revenu variable	31	22 373	19 789
Commissions (produits)	32	229 961	229 246
Commissions (charges)	32	-37 531	-34 694
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	13 540	6 487
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	34	44 132	20 509
Autres produits d'exploitation bancaire	35	3 937	3 242
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-1 543	-1 523
Produit net bancaire		504 916	500 100
Charges générales d'exploitation	36	-235 922	-231 893
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-11 979	-12 592
Résultat brut d'exploitation		257 015	255 614
Coût du risque	37	-13 628	12 549
Résultat d'exploitation		243 387	268 163

Résultat net sur actifs immobilisés	38	149	-943
Résultat courant avant impôt		243 537	267 220
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	40	-90 573	-80 081
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-17 735	-53 715
Résultat net de l'exercice		135 228	133 424

III. — Notes annexes aux états financiers individuels.

Note 1. – Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.

1.1. Cadre juridique et financier. — La Caisse régionale de Crédit Agricole des Savoie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale des Savoie, 64 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale des Savoie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale des Savoie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés et/ou de Certificats Coopératifs d'Investissement, émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par symétrie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole. — L'appartenance de la Caisse régionale des Savoie au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales. — Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial. — Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme. — Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales. — Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A. — Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises. — Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A. — Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité. — Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L.613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch). — Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieure, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période).

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015 :

Décrochage du CHF. — Compte tenu de son positionnement géographique, la Caisse régionale a une activité en devise CHF soutenue. La Banque Nationale Suisse ne soutenant plus le cours plancher de sa devise depuis la mi-janvier 2015, le CHF a fait preuve d'une grande volatilité au début de l'année 2015. Ainsi, le cours de l'EUR/CHF est passé de 1.2024 au 31/12/2014 à 1,0468 au 31/01/2015. Les conséquences de cet événement font l'objet d'un suivi strict par la Caisse régionale.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch). — Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 3 217 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie du Crédit Agricole des Savoie. Cela s'est traduit, dans les comptes de du Crédit Agricole des Savoie, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 4 078 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,5 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

Opération de titrisation. — Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations seniors et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le Crédit Agricole des Savoie a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 262 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations seniors pour 228 millions d'euros et des titres subordonnés pour 37 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Remboursements anticipés et réaménagements. — Le contexte de taux bas incite les clients à demander un réaménagement ou un remboursement anticipé de leurs crédits. Cela a multiplié par 3 les indemnités de remboursement anticipé perçues par le Crédit Agricole des Savoie, passant ainsi de 4,1 millions d'euros en décembre 2014 à 12,5 millions d'euros en décembre 2015.

Dans ce contexte, la Caisse régionale a procédé à des réaménagements successifs de son refinancement pour un montant de 653 millions d'euros de remboursements avec un paiement de soulte de 38,8 millions d'euros à CASA.

Cette soulte correspond principalement à des avances globales à hauteur de 406,2 millions d'euros générant 18,2 millions de soulte.

Autres événements significatifs. — Le Crédit agricole des Savoie a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui n'a pas engendré d'impact significatif.

Le projet A3C, mis en place en février 2015 a permis de rapatrier les swaps de couverture des prêts structurés aux collectivités publiques, jusque-là gérés chez CACIB. Ce sont 125 contrats pour un nominal de 185 millions d'euros classés en micro couverture qui sont venus incrémenter les comptes de la Caisse régionale.

Le Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.) a été doté de 17,7 millions d'euros en 2015.

1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2015. — Néant.

Note 2. – Principes et méthodes comptables.

Les états financiers du Crédit Agricole des Savoie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale des Savoie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole des Savoie est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les évolutions comptables et normatives ayant une date d'application en 2015 n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Crédit Agricole des Savoie.

2.1. Créances et engagements par signature. — Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

— les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

— les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;

— les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées. — Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent des créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

— la valeur au bilan du prêt ;

— et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration). Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole des Savoie s'élève à 54 489 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 57 281 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 382 milliers d'euros.

Créances douteuses. — Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

— la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

— il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole des Savoie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

— créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Depuis l'évolution des normes comptables groupe, il y a désormais convergence entre la notion de défaut Bâlois et la notion de CDL comptable.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré. — Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole des Savoie par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations. — Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement. — Par ailleurs, le Crédit Agricole des Savoie a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions risques-pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays. — Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Le Crédit Agricole des Savoie n'a pas doté de provision risques-pays.

Passage en perte. — L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole des Savoie le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2. Portefeuille Titres. — Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement. — Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

— Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

— Actions et autres titres à revenu variable : Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-14 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

— s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole des Savoie dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

— s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement. — Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole des Savoie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les

titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme :

— Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

— Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

— Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché. — Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

— les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

— si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole des Savoie détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole des Savoie utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement. — Le Crédit Agricole des Savoie enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres. — Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

— du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

— du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole des Savoie n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3. Immobilisations. — Le Crédit Agricole des Savoie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Le Crédit Agricole des Savoie applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole des Savoie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	10 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole des Savoie sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle. — Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

— dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,

— comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
— comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).
Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.
Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

— soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;

— soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole des Savoie applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) », elles correspondent en grande partie aux commissions sur la collecte à verser à Crédit Agricole S.A.

2.6. Provisions. — Le Crédit Agricole des Savoie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.). — Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par le Crédit Agricole des Savoie à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le montant du FRBG inscrit au 31 décembre 2015 figure en Note 17 soit 104 028 milliers d'euros.

2.8. Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels. — Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

— Opérations de couverture : Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global du Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

— Opérations de marché : Les opérations de marché regroupent :

– Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)

– La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

– En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

– En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.

– Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

— Risque de contrepartie sur les dérivés : Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole des Savoie intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Elle repose :

– prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels

– en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, sur une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

2.9. Opérations en devises. — Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de Crédit Agricole des Savoie à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole des Savoie a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant débiteur global de la position de change opérationnelle de Crédit Agricole des Savoie s'établit à 223 717 milliers d'euros au 31/12/2015.

2.10. Engagements hors-bilan. — Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole des Savoie.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement. — La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord CA des Savoie pour les années 2014-2015-2016 du 3 Juin 2014.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi :

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies. — Le Crédit Agricole des Savoie a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, le Crédit Agricole des Savoie provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole des Savoie a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole des Savoie a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

— la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,

— majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,

— diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Pour satisfaire à ces engagements, la Caisse régionale a souscrit à des assurances :

— auprès de Prédica pour couvrir les indemnités de fin de carrière qui seront à verser à ses collaborateurs à l'issue de leur vie professionnelle,

— auprès d'Adicam et de Fomugéi pour couvrir les charges futures de retraite et d'indemnités de fin de carrière des dirigeants.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole des Savoie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13. Charges et produits exceptionnels. — Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole des Savoie.

2.14. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale). — D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole des Savoie a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole des Savoie a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3. – Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
A vue	3 784				3 784		3 784	93
A terme	0				0		0	1 101
Valeurs reçues en pension	0				0		0	0
Titres reçus en pension livrée	0				0		0	0
Prêts subordonnés	0	0	29 534	6 156	35 690	2	35 692	32 773
Total	3 784	0	29 534	6 156	39 474	2	39 476	33 968
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							39 476	33 968
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	726 097	0	0	0	726 097	3	726 100	1 556 402
Comptes et avances à terme	144 139	37 173	705 360	878 546	1 765 218	20 468	1 785 686	1 909 278
Titres reçus en pension livrée					0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	12 200	12 200	2	12 202	12 203
Total	870 236	37 173	705 360	890 746	2 503 515	20 473	2 523 989	3 477 883
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan							2 523 989	3 477 883
Total							2 563 465	3 511 851

Article 1124-14 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent globalement à 47 895 milliers d'euros dont :

- 6 156 milliers d'euros de prêt participatif à Crédit Logement ;
- 29 534 milliers d'euros de prêt subordonné à la filiale Crédit Agricole Financements (Suisse) S.A. ;
- 12 200 milliers d'euros à Crédit Agricole S.A. ;
- 5 milliers d'euros de créances rattachées sur l'ensemble de ces prêts.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 50 506 milliers d'euros et concernent des établissements de crédits.

Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4. – Opérations avec la clientèle.

4.1. Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	26 177	4	0	0	26 181	0	26 181	25 421
Autres concours à la clientèle	561 872	1 156 285	4 409 495	8 388 732	14 516 384	49 499	14 565 883	14 400 996
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	109 711	0	0	0	109 711	882	110 593	115 407
Valeur brute au bilan	697 760	1 156 289	4 409 495	8 388 732	14 652 276	50 381	14 702 657	14 541 824
Dépréciations							-212 336	-222 518
Valeur nette au bilan	0	0					14 490 320	14 319 305

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle sont nuls.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 419 226 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 1 637 852 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2. Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	9 648 119	175 578	60 634	91 501	54 650
Agriculteurs	412 637	8 473	3 094	4 149	2 433
Autres professionnels	1 876 520	85 114	39 778	60 541	39 281

Sociétés financières	164 886	3 196	381	1 644	377
Entreprises	1 761 071	82 984	32 736	53 247	31 613
Collectivités publiques	745 035	0	0	0	0
Autres agents économiques	94 389	1 545	297	1 254	249
Total	14 702 657	356 890	136 920	212 336	128 603

(En milliers d'Euros)	31/12/2014				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	9 399 419	173 426	61 206	96 108	53 296
Agriculteurs	415 516	10 940	2 628	4 983	1 772
Autres professionnels	1 912 439	90 438	43 178	64 641	41 348
Sociétés financières	154 684	10 938	510	4 748	510
Entreprises	1 711 996	79 019	28 063	50 856	27 472
Collectivités publiques	853 193	0	0	0	0
Autres agents économiques	94 576	1 429	317	1 183	249
Total	14 541 823	366 190	135 902	222 519	124 647

Note 5. – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015					31/12/2014
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	0	20 176	0	313 480	333 656	265 382
Dont surcote restant à amortir	0	0	0	0	0	0
Dont décote restant à amortir	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	446	0	3 357	3 803	2 960
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
Valeur nette au bilan	0	20 622	0	316 837	337 459	268 342
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics	0	0	0	0	0	0
Autres émetteurs	0	84 469	0	764 971	849 440	588 294
Dont surcote restant à amortir	0	0	0	0	0	0
Dont décote restant à amortir	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	502	0	6 381	6 883	7 277
Dépréciations	0	-86	0	0	-86	-171
Valeur nette au bilan	0	84 885	0	771 352	856 237	595 400
Actions et autres titres à revenu variable (2)	0	811 818	0	0	811 818	770 678
Créances rattachées	0	109	0	0	109	111
Dépréciations	0	-1 045	0	0	-1 045	-911
Valeur nette au bilan	0	810 882	0	0	810 882	769 878
Total	0	916 389	0	1 088 189	2 004 578	1 633 620
Valeurs estimatives	0	1 006 742	0	1 120 375	2 127 117	1 787 641

(1) Dont 50 506 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 13 296 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) Dont : 789 187 milliers d'euros de titres négociables sur un marché actif (OPCVM) et 22 630 milliers d'euros de titres négociables autres (FCPR et SCPI).

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations senior et de titres subordonnés pour un montant de 264 900 milliers d'euros dans le cadre de la participation à l'opération de titrisation décrite en note 1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

— Transferts de titres en cours d'exercice : Néant.

— Des titres d'investissement : Le montant des remboursements, à l'initiative de l'émetteur, s'est élevé à 13 286 milliers d'euros. Il n'y a pas eu de plus ou moins-values dégagées à cette occasion.

— Valeurs estimatives : La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 91 411 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 116 230 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 42 388 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 48 223 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

5. 1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	215 677	183 259
Établissements de crédit	105 952	152 686
Sociétés financières	1 215 375	910 477
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	124 254	112 551
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 661 258	1 358 973
Créances rattachées	6 992	7 388
Dépréciations	-1 131	-1 082
Valeur nette au bilan	1 667 118	1 365 279

5. 2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable :	849 440	333 656	811 817	1 994 913	588 294	265 383	770 678	1 624 355
Dont titres cotés	547 668	333 656	987	882 311	507 977	265 383	987	774 347
Dont titres non cotés (1)	301 772	0	810 830	1 112 602	80 318	0	769 691	850 009
Créances rattachées	6 883	3 802	109	10 794	7 277	2 959	111	10 347
Dépréciations	-86	0	-1 045	-1 131	-171	0	-911	-1 082
Valeur nette au bilan	856 236	337 458	810 882	2 004 576	595 400	268 342	769 878	1 633 620

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 802 311 milliers d'euros. Il n'y a pas d'OPCVM de capitalisation ni d'OPCVM étranger.

Le Crédit Agricole des Savoie détient un OPCVM sous contrôle exclusif : Adret Gestion qui figure à l'actif du bilan pour 186 411 milliers d'euros. Sa valeur liquidative au 31 décembre 2015 s'élève à 254 032 milliers d'euros.

La répartition des OPCVM détenus au 31 décembre 2015, est la suivante :

(En milliers d'Euros)	Valeur d'acquisition	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	37 476 115	37 990 192
OPCVM obligataires	601 060 912	613 146 783
OPCVM actions	62 447 664	69 615 452
OPCVM Adret Gestion	186 411 390	254 032 873
OPCVM autres	24 649 242	27 539 943
Total	912 045 324	1 002 325 242

5. 3. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015					Créances rattachées	Total	31/12/2014
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal			
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur brute	6 009	61 449	285 179	496 803	849 440	6 883	856 323	595 571
Dépréciations							-86	-171
Valeur nette au bilan							856 236	595 400
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur brute	0	46 068	126 054	161 534	333 656	3 802	337 458	268 342
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan							337 458	268 342

Note 6. – Titres de participation et de filiales.

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2015.

Informations financières filiales et participations (En milliers d'Euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit : CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT SUISSE (SA) (2)	265 706	84 957	54,0%	119 242	119 242		518 793	65 396	16 156	5 739
Autres parts dans les entreprises liées : CADS DEVELOPPEMENT (SAS) (2)	16 500	19 515	100,0%	26 629	19 878	13 962		1 621	1 602	0
FONCIERE (4)	9 278	-7 386	91,6%	8 502	1 750	360		194	11	0
CADS CAPITAL (SAS) (4)	1 625	1 616	100,0%	1 628	1 628	8 264		4	-89	0
Autres titres de participations :				521 907	504 952	7 224				14 500
SAS Rue de la Boétie (1)	2 616 980	14 845 117	2,2%	408 560	408 560	0		0	484 979	10 767
SAS SACAM Développement (1)	725 471	35 491	2,1%	15 446	15 446	7 224		0	89 207	1 182
SAS SACAM International (1)	522 023	72 934	2,2%	19 399	12 868			0	44 172	129
SAS SACAM Immobilier (1)	139 588	-144	4,0%	5 591	5 591			0	94	0
SAS SACAM Avenir (1)	145 931	-95	1,9%	2 827	2 827			0	-25	0
SAS SACAM Participations (1)	62 558	10 558	3,2%	2 302	2 302			176	1 851	0
Compagnie des Alpes (1)	185 031	574 981	6,3%	40 835	30 411			692 992	29 883	538
SA SETAM (1)	4 442	91 135	38,1%	8 265	8 265			53 774	9 926	1 355
Société des 3 Vallées (1)	73 866	40 065	9,0%	9 334	9 334			65 081	5 602	398
C2MS (1)	53 053	6 633	3,6%	2 513	2 513			140 437	5 247	131
DELTA (3)	79 550	0	3,3%	2 593	2 593			0	0	0
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité :										
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit				0	0	0				
- Participations dans des établissements de crédit				0	0	0				
- Autres parts dans les entreprises liées				1 528	1 528	10 323				
- Autres titres de participations				7 122	4 552	1 021				
Total parts dans les entreprises liées et participations				676 428	650 152	32 529	0			
(1) : Etats financiers 2014 (2) : Etats financiers 2015 avant affectation du résultat (3) : Pas d'états financiers (4) : Etats financiers 2015 sauf concernant le capital et les capitaux propres : il s'agit des états financiers 2014										

Pour Crédit Agricole Financements Suisse, les données du bilan sont converties au cours de 1,0835 CHF pour 1€ et celles du résultat au cours de 1,0646 CHF pour 1€.

6.1. Valeur estimative des titres de participation :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	147 399	144 140	120 409	114 886
Titres cotés				
Avances consolidables	24 285	24 285	19 494	17 906
Créances rattachées	0	0	0	0
Dépréciations	-6 751		-8 854	
Valeur nette au bilan	164 933	168 425	131 049	132 792
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	488 193	689 912	471 586	631 989
Titres cotés	40 835	30 411	40 835	30 411
Avances consolidables	8 244	8 244	8 556	8 556
Créances rattachées	144	0	141	0
Dépréciations	-19 525		-20 337	
Sous-total titres de participation	517 891	728 568	500 781	670 957
Autres titres détenus à long terme				

Titres non cotés	4 383	4 376	4 383	4 380
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées	0	0	0	0
Dépréciations	-94		-89	
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 289	4 376	4 294	4 380
Valeur nette au bilan	522 180	732 943	505 075	675 337
Total des titres de participation	687 114	901 368	636 125	808 129

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	639 976		596 378	
Titres cotés	40 835		40 835	
Total titres bruts	680 811		637 213	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7. – Variation de l'actif immobilisé.

— Immobilisations financières :

(En milliers d'Euros)	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
Partis dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	120 409	26 991			147 400
Avances consolidables	19 494	7 843	3 052		24 285
Créances rattachées		3	3		0
Dépréciations	-8 854	-6 768	-8 870		-6 752
Valeur nette au bilan	131 049	28 069	-5 815	0	164 933
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation :					
Valeurs brutes	512 421	5 762	184	11 029	529 028
Avances consolidables	8 556	11 291	574	-11 029	8 244
Créances rattachées	141	2 472	2 469		144
Dépréciations	-20 337	-142	-954		-19 525
Sous-total titres de participation	500 781	19 383	2 273	0	517 891
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	4 383			0	4 383
Avances consolidables	0				0
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	-89	-5			-94
Ss-total autres titres détenus à long terme	4 294	-5	0	0	4 289
Valeur nette au bilan	505 075	19 378	2 273	0	522 180
Total	636 125	47 447	-3 542	0	687 114

Le Crédit Agricole des Savoie a augmenté ses participations dans :

- la SAS Rue La Boétie à hauteur de 11 029 milliers d'euros,
- le capital du Crédit Agricole Financement Suisse à hauteur de 25 991 milliers d'euros,
- le capital de Delta pour 2 593 milliers d'euros,

— la SETAM à hauteur de 1 384 milliers d'euros
— et C2MS pour 1 391 milliers d'euros.

— Immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'Euros)	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles :					
Valeurs brutes	250 921	23 018	-18 787	0	255 152
Amortissements et dépréciations	-177 609	-12 015	17 461	0	-172 163
Valeur nette au bilan	73 312	11 003	-1 326	0	82 989
Immobilisations incorporelles :					
Valeurs brutes	74 640	0	-40	0	74 600
Amortissements et dépréciations	-41 906	-4	40	0	-41 870
Valeur nette au bilan	32 734	-4	0	0	32 731
Total	106 046	10 999	-1 326	0	115 720

Au sein des 23 millions d'euros d'investissement, la Caisse régionale mène un programme de rénovation de ses agences dans laquelle elle a investi 11 millions d'euros en 2015.

Note 8. – Comptes de régularisation et actifs divers.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	60 715	65 633
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	259 317	128 675
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	51	161
Valeur nette au bilan	320 084	194 469
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	13 057	42 067
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	625	309
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	376	728
Charges constatées d'avance	1 112	1 705
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 030	4 538
Autres produits à recevoir	58 476	57 610
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	11 729	9 497
Valeur nette au bilan	87 405	116 454
Total	407 489	310 924

(1) Les montants incluent les créances rattachées

(2) Dont 198 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9. – Dépréciations inscrites en déduction de l'actif.

(En milliers d'Euros)	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises et util.	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Sur opérations interbancaires et assimilées	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	222 518	58 919	-65 859	-3 242	0	212 336
Sur opérations sur titres	1 082	572	-523	0	0	1 131

Sur valeurs immobilisées	30 610	6 916	-9 865	0	0	27 661
Sur autres actifs	3	1	0	0	0	4
Total	254 213	66 408	-76 247	-3 242	0	241 132

Note 10. – Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015					31/12/2014		
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit :								
Comptes et emprunts :								
A vue	6 988	0	0	0	6 988	1	6 990	26 099
A terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan	6 988	0	0	0	6 988	1	6 990	26 099
Opérations internes au Crédit Agricole :								
Comptes ordinaires	30 590	0	0	0	30 590	111	30 701	12 711
Comptes et avances à terme	2 199 431	2 685 386	3 465 504	3 425 859	11 776 180	8 181	11 784 361	12 385 597
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan	2 230 021	2 685 386	3 465 504	3 425 859	11 806 770	8 292	11 815 063	12 398 307
Total	2 237 009	2 685 386	3 465 504	3 425 859	11 813 758	8 293	11 822 053	12 424 406

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11. – Comptes créditeurs de la clientèle.

11.1. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2015					31/12/2014		
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 723 818	0	0	0	3 723 818	887	3 724 705	3 165 665
Comptes d'épargne à régime spécial :	47 101	0	0	0	47 101	0	47 101	46 248
A vue	47 101	0	0	0	47 101	0	47 101	46 248
A terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes envers la clientèle	512 492	281 507	885 855	45 448	1 725 302	15 832	1 741 134	1 919 165
A vue	9 305	0	0	0	9 305	0	9 305	9 100
A terme	503 187	281 507	885 855	45 448	1 715 997	15 832	1 731 829	1 910 064
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan	4 283 411	281 507	885 855	45 448	5 496 221	16 719	5 512 941	5 131 079

11.2. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Particuliers	2 540 163	2 354 526
Agriculteurs	405 853	366 854
Autres professionnels	58 341	36 579
Clientèle financière	2 177 252	1 981 976
Entreprises	4 080	74 322
Collectivités publiques	105 764	100 134
Autres agents économiques	204 769	194 516
Total en principal	5 496 222	5 108 907
Dettes rattachées	16 719	22 172
Valeur au bilan	5 512 941	5 131 079

Note 12. – Dettes représentées par un titre.

— Analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015							31/12/2014
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	0	400	0	0	400	1	401	0
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	23 000	125 000	1 000	0	149 000	77	149 077	672 271
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan	23 000	125 400	1 000	0	149 400	78	149 478	672 271

Note 13. – Comptes de régularisation et passifs divers.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres passifs (1) :		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		17
Comptes de règlement et de négociation		148
Créditeurs divers	175 181	66 542
Versements restant à effectuer sur titres	4 662	5 888
Valeur au bilan	179 857	72 595
Comptes de régularisation :		
Comptes d'encaissement et de transfert	26 578	7 637
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	9 091	6 125
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	627	1 224
Produits constatés d'avance	59 490	60 370
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	5 614	4 271
Autres charges à payer	92 919	84 597
Autres comptes de régularisation	16 550	4 323
Valeur au bilan	210 869	168 547
Total	390 726	241 142

(1) Les montants incluent les dettes rattachées

Note 14. – Provisions.

(En milliers d'Euros)	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Provisions :						
Pour engagements de retraite et assimilés	2 274	0	0	67	0	2 207
Pour autres engagements sociaux	2 468	138	119	0	0	2 487
Pour risques d'exécution des engagements par signature (1)	8 388	1 179	85	934	0	8 548
Pour litiges fiscaux (2)	1 807	154	309	16	0	1 635
Pour autres litiges	5 514	3 008	115	790	0	7 616
Pour risques pays	0	0	0	0	0	0
Pour risques de crédit (3)	153 336	21 079	0	15 308	0	159 107
Pour restructurations	0	0	0	0	0	0
Pour impôts	0	0	0	0	0	0

Sur participations (4)	1 018	0	988	4	0	26
Pour risques opérationnels (5)	21 254	4 223	51	3 780	0	21 646
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	15 521	5 655	0	5 613	0	15 563
Autres (7)	18 891	7 934	6 690	2 683	0	17 452
Valeur au bilan	230 470	43 370	8 357	29 195	0	236 287

(1) Risques pour engagements par signature : Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés (ex : cautions données à CAFS, avals, ...) ou de risques sur autres engagements du hors-bilan

(2) Provisions pour litiges fiscaux : Il s'agit principalement d'une provision constituée dans le cadre d'un litige opposant la Caisse régionale à l'administration des douanes

(3) Provisions pour risques de crédit : Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II

(4) Provisions sur participations : Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participation

(5) Provisions pour risques opérationnels : Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement

(6) Provisions pour épargne-logement : Voir note 15 ci-après

(7) Autres provisions : Il s'agit des provisions pour risques et charges qui sont principalement constituées dans le cadre des dépôts à terme à taux progressif

Note 15. – Epargne logement.

— Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	996 452	682 739
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	690 402	697 989
Ancienneté de plus de 10 ans	627 139	689 645
Total plans d'épargne-logement	2 313 993	2 070 373
Total comptes épargne-logement	314 935	326 696
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 628 929	2 397 069

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

— Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	7 182	10 411
Comptes épargne-logement	40 305	53 512
Total encours crédit en vie octroyés au titre des contrats e-l	47 487	63 923

— Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	5 409	4 672
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 593	3 050
Ancienneté de plus de 10 ans	7 561	7 799
Total plans d'épargne-logement	15 563	15 521
Total comptes épargne-logement	0	0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 563	15 521

Variation de la provision

(En milliers d'Euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	15 521	5 655	5 613	15 563
Comptes d'épargne-logement	0	0		0

Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 521	5 655	5 613	15 563
--	--------	-------	-------	--------

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

Note 16. – Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

Variation dette actuarielle

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au 31/12/N-1	38 805	32 975
Coût des services rendus sur l'exercice	2 605	2 156
Coût financier	546	943
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-428	
Variation de périmètre	-269	35
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 896	-1 654
(Gains) / pertes actuariels	-913	4 350
Dette actuarielle au 31/12/N	37 450	38 805

— Détail de la charge comptabilisée au résultat :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus	2 605	2 156
Coût financier	546	943
Rendement attendu des actifs	-468	-919
Coût des services passés	-428	
Amortissement des (gains) / pertes actuariels	340	23
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains)/pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 595	2 203

— Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	31 798	30 397
Rendement attendu des actifs	468	919
Gains / (pertes) actuariels	252	-136
Cotisations payées par l'employeur	2 629	2 236
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-269	35
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-2 896	-1 653
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	31 982	31 798

— Composition des actifs des régimes :

Information sur les actifs des régimes	31/12/2015	31/12/2014
Composition des actifs		
% D'obligations	84,20 %	83,10 %

% D'actions	9,70 %	9,50 %
% Autres actifs	6,10 %	7,40 %

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation (1)	1,04% à 2,05%	1,45% à 1,74%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	1,45% à 1,74%	2,09% à 3,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,08%	2,00% à 2,45%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	NA	NA
Autres (à détailler)	NA	NA

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

— Variations de la provision :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dettes actuarielles au 31/12/N	-37 450	-38 805
Impact de la limitation d'actifs		
(Gains) et pertes actuariels restant à étaler	3 262	4 766
Juste valeur des actifs fin de période	31 982	31 798
Position nette (passif) / actifs au 31/12/N	-2 206	-2 241

Rendement des actifs des régimes. — Dans le cadre de prestations définies, les engagements sociaux sont estimés conformément au principe retenu par le Groupe Crédit Agricole, aux taux suivants :

Rendement des actifs des régimes :

— IFC : 2,10 %

— Retraite : 2,08 %

Taux d'actualisation des régimes retenu :

— IFC : 1,56 %

— Retraite : 1,56 %

Note 17. – Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Propre assureur	2 000	2 000
Risques stratégiques	3 409	3 409
Risques climatiques	5 000	5 000
Risques financiers	25 986	37 309
Risques participations	7 864	7 864
Risques crédits	59 769	30 710
Risques impôt	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	104 028	86 293

Note 18. – Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015					31/12/2014	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	64 000	0	64 000	253	64 253
Euro	0	0	64 000	0	64 000	253	64 253
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0	0
Dollar	0	0	0	0	0	0	0
Franc suisse	0	0	0	0	0	0	0
Yen	0	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs	0	0	0	0	0	0	0

Autres emprunts subordonnés à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Euro	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales	0	0	0	201 030	201 030	2 570	203 600	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan	0	0	64 000	201 030	265 030	2 823	267 853	64 254	0

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires : Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 5 397 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 4 747 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Note 19. – Variation des capitaux propres (avant répartition)

(En milliers d'Euros)	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, réserves, report à nouveau (2)	Ecarts convers. Rééval.	Prov. Règlement. Et subv. d'invest.	Résultat	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2012	187 968	816 827	279 240	131 072	0	0	129 834	1 544 941
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012	0	0	0	0	0	0	-13 604	-15 084
Variation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des primes et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2012	0	87 172	29 057	0	0	0	-116 229	0
Report à nouveau débiteur	0	0	0	-261	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2013	0	0	0	0	0	0	132 249	129 834
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2013	187 968	903 999	308 297	130 811	0	0	132 250	1 663 325
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013	0	0	0	0	0	0	-13 346	-13 346
Variation de capital	-1	0	0	0	0	0	0	-1
Variation des primes et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2013	0	88 982	29 661	261	0	0	-118 904	0
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2014	0	0	0	0	0	0	133 424	133 424
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2014	187 967	992 981	337 958	131 072	0	0	133 424	1 783 402

(1) Le capital souscrit est totalement libéré

(2) Dont 105 027 milliers d'euros de primes d'émission et 90 milliers d'euros de primes de fusion

Note 20. – Composition des fonds propres.

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	1 906 037	1 783 403
Fonds pour risques bancaires généraux	104 028	86 293
Dettes subordonnées et titres participatifs	267 853	64 254
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Total des fonds propres	2 277 918	1 933 950

Note 21. – Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit	44 046	32 554
CAF	37 257	27 207
Caisses Locales	0	0
Adret Gestion	0	0
CADs Développement	6 789	5 347
Société de Titrisation (STT)	0	0
Dettes	235 633	208 512
CAF	5	4

Caisses locales	234 190	207 508
Adret gestion	0	0
CADs développement	1 438	1 000
Société de Titrisation (STT)	273 812	
Engagements donnés	518 792	508 476
CAF	518 792	508 476
Caisses locales	0	0
Adret gestion	0	0
CADs développement	0	0
Société de Titrisation (STT)	0	0

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit	44 046	32 554
Dettes	235 633	208 512
Engagements donnés	518 792	508 476

Note 22. – Opérations effectuées en devises.

Les principales opérations en devises figurant au bilan sont détaillées ci-après :

— Le financement des crédits en francs suisses distribués auprès de la clientèle suisse et frontalière représentent la contrevaletur de 4 713 millions d'euros soit 23 % du total bilan (et 34 % de l'encours brut global). Ces crédits sont financés par des avances en devises, consenties par Crédit Agricole SA, (SFEF et Covered bonds), figurant au passif du bilan.

— Les placements à CT et MT en devises sont quasi nuls.

— L'actif enregistre en franc suisse les titres de participation détenus dans la filiale Crédit Agricole Financements (Suisse) S.A., ainsi que des prêts subordonnés qui leur sont consentis pour une contrevaletur de 29,5 millions d'euros.

Contributions par devise au bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	16 719 055	16 719 055	16 942 342	16 942 342
Franc suisse	5 070 176	5 070 176	4 692 225	4 692 225
Dollar	19 262	19 262	13 983	13 983
Yen	2 823	2 823	3 141	3 141
Autres devises UE	1 463	1 463	609	609
Autres devises	2 241	2 241	2 096	2 096
Total	21 815 021	21 815 021	21 654 396	21 654 396

Note 23. – Opérations de change, prêts et emprunts en devises.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
Opérations de change à terme	548 105	570 519	278 330	290 556
Devises	66 137	503 595	28 287	262 818
Euros	481 968	66 924	250 043	27 738
Prêts et emprunts en devises	11 108	0	10 812	0
Prêts et emprunts en devises	11 108	0	10 812	0
Total	559 213	570 519	289 142	290 556

Note 24. – Opérations sur instruments financiers a terme.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Opérations de couverture	Opérations autres que couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 895 316	0	1 895 316	1 740 356
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
Opérations de gré à gré (1)	1 895 316	0	1 895 316	1 740 356
Swaps de taux d'intérêt	1 895 316	0	1 895 316	1 740 356
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	1 288 378	43 550	1 331 928	1 310 753
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Opérations de gré à gré	1 288 378	43 550	1 331 928	1 310 753
Options de swap de taux				
Achetés	0	0	0	0
Vendues	0	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	1 288 378	0	1 288 378	1 288 733
Vendus		0	0	0
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	21 775	21 775	11 010
Vendus	0	21 775	21 775	11 010
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Dérivés de Crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				

Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Total	3 183 694	43 550	3 227 244	3 051 109

Ne figurent pas dans cette note, les engagements en devises (change à terme et swaps de devises). Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les notes 23.1 et 23.2.

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (Swap de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

24.1. Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle :

(En milliers d'Euros)	Total 31/12/2014			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	168 684	369 400	1 202 271	168 684	369 400	1 202 271			
Caps, floors, collars	1 267	23 734	1 263 732	1 267	23 734	1 263 732			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	169 951	393 135	2 466 003	169 951	393 135	2 466 003	0	0	0
Opérations de change à terme	211 324	211 286	53 741	211 324	211 286	53 741			
Swaps de devises	0	0	114 557			114 557			
Sous total	211 324	211 286	168 298	211 324	211 286	168 298	0	0	0
Total	381 274	604 420	2 634 301	381 274	604 420	2 634 301	0	0	0

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2015			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	105 630	342 829	1 446 857	105 630	342 829	1 446 857			
Caps, floors, collars	1 596	19 151	1 267 630	1 596	19 151	1 267 630			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	107 226	361 980	2 714 487	107 226	361 980	2 714 487	0	0	0
Opérations de change à terme	374 839	301 108	90 324	374 839	301 108	90 324			
Swaps de devises	0	21 439	374 464			374 464			
Sous total	374 839	322 547	464 788	374 839	322 547	464 788	0	0	0
Total	482 065	684 527	3 179 275	482 065	684 527	3 179 275	0	0	0

24.2. Instruments financiers à terme : juste valeur :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	-116 147	1 895 316	-78 868	1 740 356

Forward taux	0	0	0	0
Caps, floors, collars	17 058	1 288 378	16 534	1 288 733
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	10 456	0
Sous total	-99 089	3 183 694	-51 878	3 029 089
Swaps de devises	-11 102	405 725	-5 704	114 557
Opérations de change à terme	-18 702	756 449	-9 426	476 350
Sous total	-29 804	1 162 174	-15 130	590 907
Total	-128 893	4 345 868	-67 008	3 619 996

24.3. Information sur les Swaps :

— Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt :

(En milliers d'Euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		1 365 316	530 000	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille. — Néant.

Note 25. – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés.

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

— Une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.

— Les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.

— Des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations. L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

— Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme :

(En milliers d'Euros)(1)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	17 459	24 105	21 221	25 347
Risques sur les autres contreparties	24	781	472	348
Total avant effet des accords de compensation	17 483	24 886	21 693	25 695
Dont risques sur contrats de :				
Taux d'intérêt, change et matières premières	17 483	24 886	19 285	24 455
Dérivés actions et sur indices	0	0	2 408	1 240
Total avant effet des accords de compensation	17 483	24 886	21 693	25 695
Incidences des accords de compensation	0	0	0	0
Total après effet des accords de compensation et de collatéralisation	17 483	24 886	21 693	25 695

(1) Les risques de contrepartie incluent le risque de change, soit 4 943 milliers d'euros en 2015 et 5 637 milliers d'euros en 2014

Note 26. – Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés	3 224 900	3 000 692
Engagements de financement	1 567 242	1 347 023

Engagements en faveur d'établissements de crédit	192 336	37 623
Engagements en faveur de la clientèle	1 374 906	1 309 400
Engagements de garantie	1 657 032	1 652 728
Engagements d'ordre d'établissement de crédit (1)	562 126	562 043
Engagements d'ordre de la clientèle	1 094 906	1 090 685
Engagements sur titres	627	941

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements reçus	4 368 029	4 196 252
Engagements de financement	69 500	144
Engagements reçus d'établissements de crédit	69 500	144
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	4 297 902	4 195 167
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 345 137	1 144 923
Engagements reçus de la clientèle	2 952 765	3 050 244
Engagements sur titres	627	941

(1) Dont 562 126 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2015, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 345 618 milliers d'euros

Note 27. – Actifs donnés et reçus en garantie.

La Caisse régionale des Savoie a apporté 5 107 millions d'euros en garantie au titre du refinancement auprès des établissements suivants :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Banque de France TRICP	1 603 581	1 664 902
Société de Financement de l'Economie Française	0	0
Crédit Agricole Home Loan SFH	1 688 922	1 672 417
Caisse de Refinancement Hypothécaire	1 456 904	1 551 119
Fonds Commun de Titrisation EVERGREEN HL1	129 591	140 639
Banque Européenne d'Investissement et Caisse Dépôts et Consignations	228 074	115 950
Total des créances apportées en garantie	5 107 073	5 145 027

Note 28. – Engagements donnés aux entreprises liées.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés	518 793	508 476
Engagements de financement	0	0
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	0	0
Ouverture de crédits confirmés	0	0
Ouverture de crédits documentaires		
Autres ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	518 793	508 476
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	518 793	508 476
Cautions immobilières	518 793	508 476
Autres garanties d'ordre de la clientèle		

Engagements sur titres	0	0
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner		

Une convention de garantie sous forme de cautionnement solidaire engage la Caisse régionale des Savoie sur les dossiers de crédits réalisés par Crédit Agricole Financements (Suisse) S.A. destinés à financer un bien en France. A ce titre, un engagement donné a été comptabilisé dans la Caisse régionale pour un montant de 518 793 milliers d'euros.

Note 29. – Opérations de désendettement de fait et de titrisation.

29.1. Désendettement de fait. — Néant.

29.2. Titrisation. — Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originées par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le Crédit Agricole des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 262 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations seniors pour 228 millions d'euros et des titres subordonnés pour 37 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Le Crédit Agricole des Savoie donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui génère la constitution d'un dépôt de garantie par le Crédit Agricole des Savoie dans le FCT lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille du Crédit Agricole des Savoie.

Le dépôt de garantie se traduira par la comptabilisation d'une créance sur le FCT à l'actif du Crédit Agricole des Savoie. Cette créance donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par le Crédit Agricole des Savoie du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie du Crédit Agricole des Savoie).

Du fait de la constatation de la créance, le Crédit Agricole des Savoie est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. Le Crédit Agricole des Savoie peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

Note 30. – Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 200	6 719
Sur opérations internes au Crédit Agricole	85 797	83 106
Sur opérations avec la clientèle	410 800	428 937
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 391	16 239
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	45	115
Autres intérêts et produits assimilés	3 729	9 318
Intérêts et produits assimilés	520 962	544 434
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 162	-5 467
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-170 618	-175 830
Sur opérations avec la clientèle	-97 779	-93 154
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-14 306	-9 533
Sur dettes représentées par un titre	-1 210	-3 142
Autres intérêts et charges assimilées	-1 841	-266
Intérêts et charges assimilées	-290 915	-287 392
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés	230 047	257 042

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 31. – Revenus des titres.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	21 889	19 353

Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	483	437
Opérations diverses sur titres		
Total des revenus des titres à revenus variables	22 373	19 789

(1) Des dividendes de SAS Rue La Boétie à hauteur de 10 767 milliers d'euros ont été versés en 2015 contre 10 470 milliers d'euros en 2014

Note 32. – Produit net des commissions.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 214	-22	1 192	706	-22	684
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 676	-19 893	1 782	26 805	-16 344	10 461
Sur opérations avec la clientèle	58 635	-1 005	57 631	56 549	-782	55 766
Sur opérations sur titres	0	0		0	0	0
Sur opérations de change	1 502	0	1 502	432	0	432
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan		0		2	0	2
Sur prestations de services financiers (1)	145 743	-15 360	130 383	143 653	-16 396	127 257
Provisions pour risques de commissions	1 191	-1 251	-60	1 099	-1 149	-50
Total produit net des commissions	229 961	-37 531	192 430	229 246	-34 694	194 552

(1) dont prestations d'assurance-vie : 23 194 milliers d'euros

Note 33. – Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	13 540	6 487
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	0	
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	13 540	6 487

Note 34. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-572	-301
Reprises de dépréciations	523	984
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-49	683
Plus-values de cession réalisées	44 181	20 461
Moins-values de cession réalisées	0	-635
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	44 181	19 826
Solde des opérations sur titres de placement	44 132	20 509
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	0	0
Reprises de dépréciations	0	0
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées	0	0
Moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	44 132	20 509

Note 35. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
(1) Produits divers	3 689	2 303
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	248	940
Autres produits d'exploitation bancaire	3 937	3 243
Charges diverses	-701	-656
Quote-part des opérations faites en commun	-742	-867
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-100	
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-1 543	-1 523
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	2 394	1 720

(1) L'augmentation des produits divers s'explique pour 1 253 milliers d'euros par la comptabilisation d'un complément de prix de cession dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Note 36. – Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Frais de personnel :		
Salaires et traitements	-81 098	-77 994
Charges sociales	-38 612	-36 656
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-9 380	-9 058
Intéressement et participation	-16 227	-16 011
Impôts et taxes sur rémunérations	-16 143	-15 570
Total des charges de personnel	-152 080	-146 231
Refacturation et transferts de charges de personnel	5 372	5 440
Frais de personnel nets	-146 708	-140 791
Frais administratifs :		
Impôts et taxes	-12 754	-12 835
Services extérieurs et autres frais administratifs	-77 758	-79 503
Total des charges administratives	-90 512	-92 338
Refacturation et transferts de charges administratives	1 298	1 236
Frais administratifs nets	-89 214	-91 102
Charges générales d'exploitation	-235 922	-231 893

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). — Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), le Crédit Agricole des Savoie a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 3 454 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Il a été utilisé à hauteur de 3 325 milliers d'euros pour des embauches de CDI et de personnes en contrat en alternance. Il est à noter que ses embauches représentent une année pleine.

Le montant des crédits restant à employer est de 129 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Effectif moyen du personnel par catégorie au prorata de l'activité :

(En effectif moyen du personnel)	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	496	483
Non cadres	1 761	1 705
Total	2 257	2 188
Dont :		
France	2 257	2 188

Etranger		
Dont: Personnel mis à disposition	4	6

Rémunérations des dirigeants : Par principaux dirigeants, le Crédit Agricole des Savoie comprend l'ensemble des membres du comité de direction, à savoir le Directeur général, les deux Directeurs généraux adjoints, les 11 directeurs ainsi que les 23 membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité de direction en 2015 s'établissent comme suit :

— Avantages à court terme : 3 857 milliers d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature,

— Avantages postérieurs à l'emploi : 1 494 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe,

— Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif,

— Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu en 2015, au titre d'indemnités de temps passé, la somme de 279 milliers d'euros.

Note 37. – Cout du risque.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions et dépréciations	-77 912	-76 283
Dépréciations sur créances douteuses	-51 708	-67 299
Autres provisions et dépréciations	-26 204	-8 984
Reprises des provisions et dépréciations	76 680	101 605
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	59 859	69 147
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	16 821	32 458
Variation des provisions et dépréciations	1 232	-25 322
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-4 616	-2 034
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-11 326	-11 766
Décote sur prêts restructurés	-351	-133
Récupérations sur créances amorties	680	1 160
Pertes sur risques opérationnels	0	0
Autres produits	3 217	0
Coût du risque	-13 628	12 549

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur :

Créances douteuses compromises : 8 837 milliers d'euros

Créances douteuses non compromises : 2 289 milliers d'euros

(2) Dont 201 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 221 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 8 837 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 38. – Résultat net sur actifs immobilisés.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-6 916	-3 672
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-6 916	-3 672
Reprises des dépréciations	10 817	4 525
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	10 817	4 525
Dotation ou reprise nette aux provisions	3 901	854
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 901	854
Plus-values de cession réalisées	36	41
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	36	41
Moins-values de cession réalisées	-2 447	-240

Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3	-77
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-2 444	-163
Solde des plus et moins-values de cession	-2 411	-198
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 411	-198
Solde en perte ou en bénéfice	1 490	656
Immobilisations corporelles et incorporelles :		
Plus-values de cessions	24	338
Moins-values de cessions	-1 366	-1 938
Solde en perte ou en bénéfice	-1 342	-1 600
Résultat net sur actifs immobilisés	149	-943

Note 39. – Charges et produits exceptionnels.

Aucun produit ou charge exceptionnel n'a été enregistré au cours de l'exercice 2015.

Note 40. – Impôt sur les bénéfices.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôt	243 537	267 220
Assiette de l'impôt au taux de droit commun	241 636	223 864
Assiette de l'impôt à 15%	123	-46
Assiette de l'impôt à 19%	0	0
Impôt sur les sociétés	-90 573	-80 081
Dotations et reprise de FRBG	-17 735	-53 715
Résultat net	135 228	133 424

La charge fiscale imputée au résultat de l'exercice 2015 s'élève à 90 573 milliers d'euros. Tandis que les acomptes versés au cours de l'exercice s'établissent à 83 174 milliers d'euros.

— *Intégration fiscale :*

Le Crédit Agricole des Savoie est intégré fiscalement :

– avec sa filiale CADS Immobilier,

– avec Crédit Agricole SA, ce qui a généré une économie d'impôt dans les comptes de la Caisse régionale de 2 258 milliers d'euros en 2015.

Note 41. – Informations relatives aux résultats des activités bancaires.

Par convention, l'activité, comme chacun des agrégats du compte de résultat du Crédit Agricole des Savoie, comme ceux des autres Caisses régionales, relève de la banque de proximité en France dans leur totalité.

Note 42. – Événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Néant.

Note 43. – Affectation des résultats.

Bénéfice de l'exercice	135 227 852
Report à nouveau débiteur	0
Résultat à affecter	135 227 852
Intérêts aux parts sociales	2 537 560
Rémunération des C.C.A	10 126 759
Affectation à la réserve légale	91 922 650

Autres réserves facultatives

30 640 883

Note 44. – Implantation dans des états ou territoires non coopératifs.

Le Crédit Agricole des Savoie ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Note 45. – Publicité des honoraires de commissaires aux comptes.

(En milliers d'Euros, hors taxes)	Ernst & Young	%	SR Audit	%
Audit :				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	101,5		101,5	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	20			
Sous-total	121,5	54%	101,5	46%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	8,2			
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-total	8,2	100%	0	0%
Total	129,7	56%	101,5	44%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2015.)

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations des provisions pour les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au risque de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

– Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

– Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous avons vérifié leur correcte application.

– Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.12 et 16 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux secrétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La Motte-Servolex et Toulouse, 8 mars 2016.

Les Commissaires aux Comptes :

SR Audit :
Nicolas Picard ;

Ernst & Young et Autres :
Frank Astoux.

V. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au Siège social de la société, PAE Les Glaisins – 4, avenue du Pré Félin – Annecy le Vieux – 74985 Annecy Cedex 9, ainsi que sur le site internet : www.ca-des-savoie.fr

B. — Comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie en date du 29 janvier 2016 soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 mars 2016.

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

I. — Cadre général.

Présentation juridique du Crédit Agricole des Savoie

Le Crédit Agricole des Savoie est une société à capital et personnel variables, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de grande instance d'Annecy (France) sous le n° 302 958 491 et le Code APE 651D.

Son siège social est établi au 4 avenue du Pré Félin, PAE les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole des Savoie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole des Savoie, 64 Caisses locales qui constituent des entités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la caisse régionale, des 64 Caisses locales, de trois de ses filiales (Crédit Agricole Financements (Suisse) SA, CADS Développement, SETAM), du fonds dédié Adret Gestion ainsi que d'une société technique de titrisation.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste. — L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

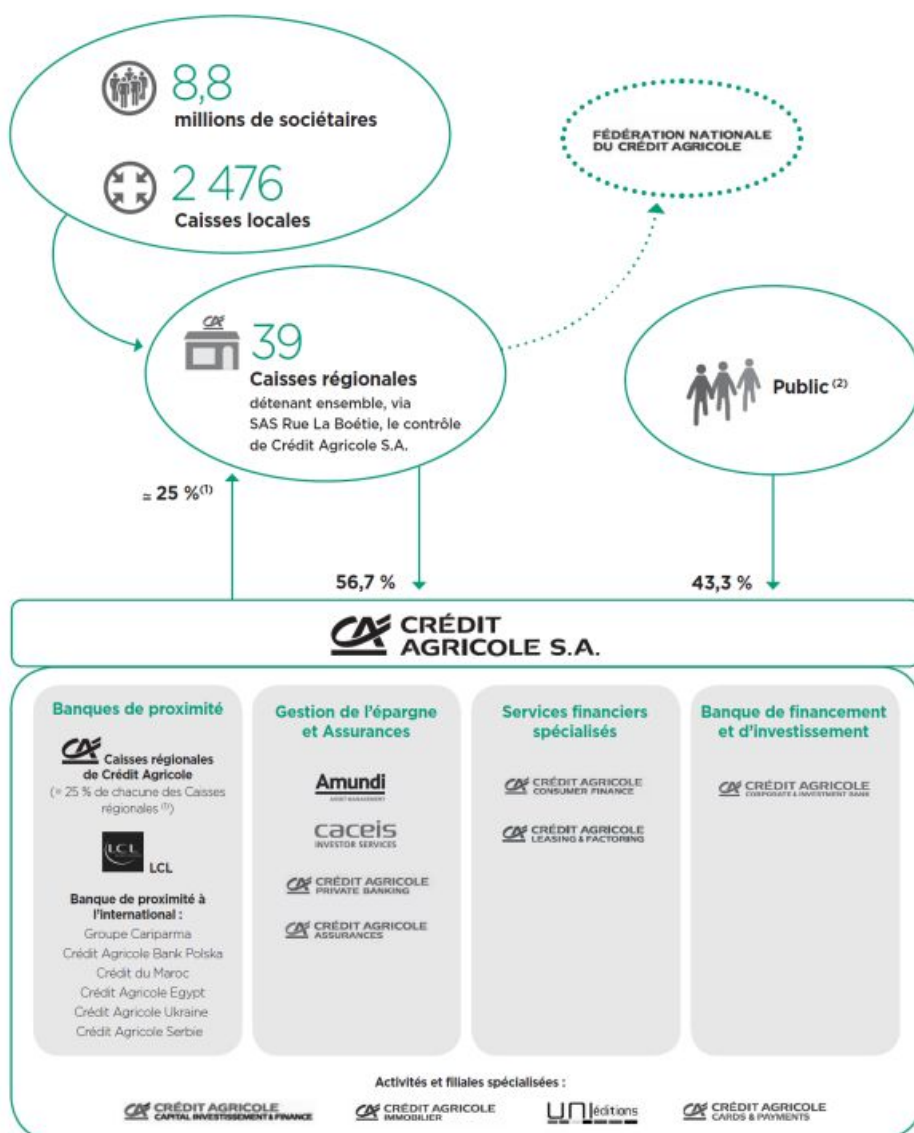
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 150 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales. Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R.512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L.511-31 et article L.511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

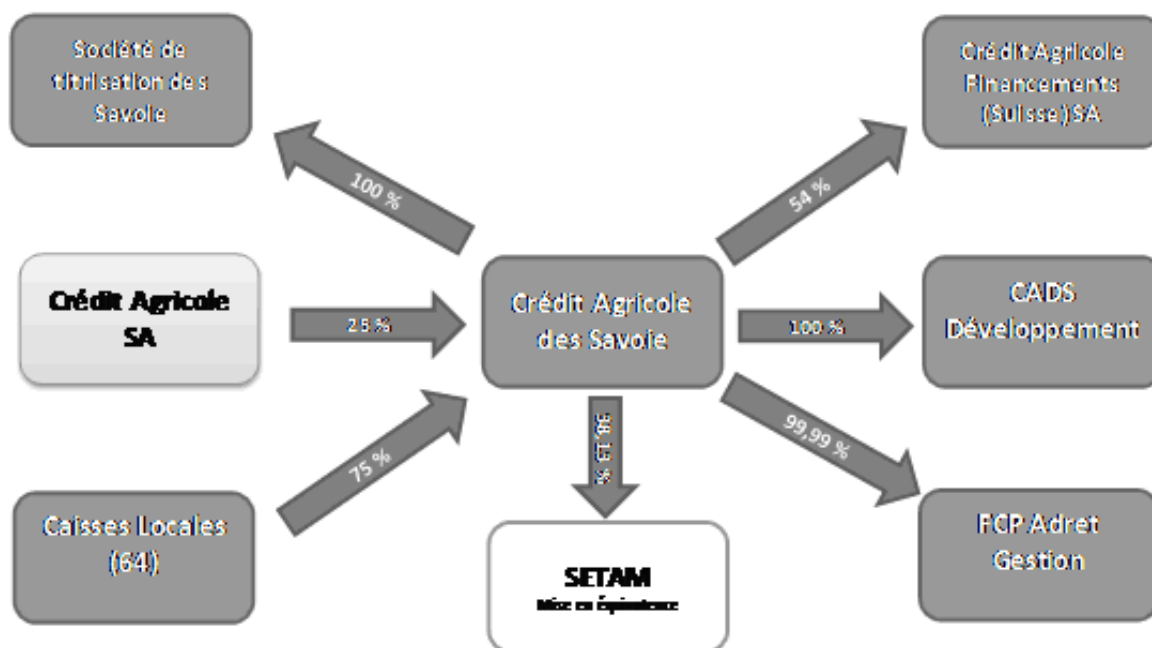
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

(2) Y compris autocontrôle.

Organisation du groupe Crédit Agricole des Savoie.



Relations internes au Crédit Agricole.

Mécanismes financiers internes. — Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

— Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

— Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A. : Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A. : Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit

Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L.613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

— Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch) : Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

— Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;

— Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Informations relatives aux parties liées. — Le capital du Crédit Agricole des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Crédit Agricole S.A. sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Le Conseil d'Administration, constitué de 23 membres, ainsi que le comité de direction, comprenant 11 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit Agricole des Savoie.

— Caisse régionale et Caisses locales : La Caisse régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 231 millions d'euros qu'elle rémunère.

Le cumul des comptes de résultat de l'exercice 2015 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 6,3 millions d'euros, après l'encaissement de 2,6 millions d'euros d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale. La contribution des Caisses locales au résultat consolidé du Crédit Agricole des Savoie est de 3,7 millions d'euros.

— Caisse régionale et Crédit Agricole Financements (Suisse) SA (CAF), société de droit suisse : Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54 % par la Caisse régionale.

Le total du bilan de cette entité représente 4 919 millions d'euros au 31 décembre 2015. A cette date les encours de crédits atteignent 4 490 millions d'euros et progressent de 15 % sur l'année notamment du fait de la forte variation du cours du CHF. En devises d'origine, ces encours en progressent que de 3 %. Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, CAF demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent lorsque le bien financé est situé hors de la Suisse. A ce titre, le Crédit Agricole des Savoie garantit pour CAF un encours de 519 millions d'euros et a perçu en 2015 une commission de 1 million d'euros.

CAF a également recours à des emprunts subordonnés pour renforcer ses fonds propres, dont 32 millions de CHF soit 29,5 millions d'euros ont été souscrits auprès du Crédit Agricole des Savoie.

A fin décembre 2015, le résultat net de l'exercice en données IFRS se chiffre à 15,2 millions d'euros.

— Caisse régionale et CADS Développement : Cette société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100 % par le Crédit Agricole des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. La Caisse régionale lui a consenti un complément d'avance de 5,4 millions d'euros en 2015 afin d'accompagner le développement dans ses prises de participation. Le total bilan aux normes IFRS au 31 décembre 2015 s'élève à 41 millions d'euros et le résultat net à 1,6 million d'euros.

— Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié au Crédit Agricole des Savoie :

Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2015, le total bilan affichait 255 millions d'euros, pour un résultat de 5,8 millions d'euros.

— Caisse régionale et le Fonds Commun de Titrisation : Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 262 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 264,9 millions d'euros.

— Caisse régionale et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne) : La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31/12/2015 dans les comptes du groupe des Savoie par mise en équivalence.

Le Groupe CADS a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13 % au 31/12/2015. A cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 36,4 millions d'euros. Le transfert du titre du portefeuille des Titres disponibles à la vente vers celui des Participations dans les entreprises mises en équivalence a eu les impacts suivants sur les capitaux propres consolidés part du groupe :

– diminution des plus-values latentes sur les titres de participations auparavant en AFS pour 30,1 Millions d'euros,

– intégration de la quote-part de capitaux propres à la clôture pour 28,2 millions d'euros.

soit une incidence nette de -1,9 millions d'euros, résultant des différences de méthodes de valorisation des titres entre les deux portefeuilles et de périmètre.

— Caisse régionale et le groupe Crédit Agricole S.A :

La Caisse régionale détient 2,16 % de la SAS Rue la Boétie, société constituée par l'ensemble des Caisses régionales.

Etats financiers consolidés.

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'Euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 retraité (1)
Intérêts et charges assimilées	4.1	309 741	297 933
Commissions (produits)	4.2	240 486	236 812
Commissions (charges)	4.2	-40 849	-35 798
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	8 938	-978
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	52 531	30 071
Produits des autres activités	4.5	7 972	14 487
Charges des autres activités	4.5	-4 884	-3 401
Produit net bancaire		573 935	539 126
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-273 812	-262 682
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-12 991	-13 365
Résultat brut d'exploitation		287 132	263 079
Coût du risque	4.8	-15 987	12 533
Résultat d'exploitation		271 145	275 612
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16		0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-1 423	-1 463
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19		0
Résultat avant impôt		269 722	274 149
Impôts sur les bénéfices	4.10	-96 209	-81 972
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			0
Résultat net		173 514	192 176
Participations ne donnant pas le contrôle		-6 981	-3 893
Résultat net part du groupe		166 533	188 283

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

III. — Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

(En milliers d'Euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)
Résultat net		173 514	192 176
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	1 877	-11 102
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		1 877	-11 102
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-580	3 182
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		1 297	-7 920
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	25 857	5 115
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	-35 121	26 603
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-12 223	965
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-21 487	32 683
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	11 115	-5 694
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		-10 372	26 989
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		-9 075	19 069
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		164 439	211 245
Dont part du Groupe		145 700	207 312
Dont participations ne donnant pas le contrôle		18 739	3 934

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

IV. — Bilan.

(En milliers d'Euros.)

Actif	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
Caisse, banques centrales	6.1	420 136	358 680	409 036
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	2 099	10 964	16 975
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	34 174	34 720	87 160
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7- 6.8-6.9	1 561 432	1 630 584	1 358 422
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3- 6.5-6.7- 6.9	2 633 713	3 686 799	6 051 400
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3- 6.5-6.7- 6.8	19 271 996	18 221 576	17 906 107
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		17 948	26 973	16 648
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7- 6.8-6.9	823 274	668 715	564 953
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	138 395	137 746	129 478
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	324 320	217 187	272 540
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15			
Participation aux bénéfices différée	6.20			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	36 447		
Immubles de placement	6.17	690	822	857

Immobilisations corporelles	6.18	88 980	78 086	70 579
Immobilisations incorporelles	6.18	32 731	32 735	32 732
Ecarts d'acquisition	6.19			
Total de l'actif		25 386 336	25 105 586	26 916 886

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

Passif	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
Banques centrales	6.1			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 666	6 306	5 887
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	172 267	118 290	58 532
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	15 618 368	15 812 413	17 965 411
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	6 175 040	5 601 511	5 458 813
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	149 478	672 270	688 835
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-5 873	-5 967	8 466
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	8 886	6 470	5 678
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	382 619	239 907	261 460
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15			
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20			
Provisions	6.21	98 770	97 889	88 078
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	71 641	70 919	121 026
Total dettes		22 680 862	22 620 008	24 662 184
Capitaux propres		2 705 474	2 485 578	2 254 701
Capitaux propres - part du Groupe		2 556 588	2 373 010	2 142 441
Capital et réserves liées		491 658	465 691	425 805
Réserves consolidées		1 802 713	1 602 519	1 459 276
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		95 685	116 517	97 488
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice		166 533	188 283	159 872
Participations ne donnant pas le contrôle		148 886	112 568	112 260
Total du passif		25 386 336	25 105 586	26 916 886

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

V. — Tableau de variation des capitaux propres.

(En milliers d'Euros)	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publié	320 689	1 563 680	0	0	1 884 369	-2 234	99 723	97 489	159 872	2 141 728
Impacts IFRIC 21		713			713			0	-68	645
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité	320 689	1 564 393	0	0	1 885 082	-2 234	99 723	97 489	159 804	2 142 373
Augmentation de capital	39 886				39 886			0		39 886
Variation des titres auto-détenus					0			0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0	0	0
Rémunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée					0			0	0	0
Dividendes versés en 2014		-16 273			-16 273			0		-16 273

Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0
Mouvements liés aux stock-options					0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	39 886	-16 273	0	0	23 613	0	0	0		23 613
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	-5 636	24 663	19 027		19 027
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence					0			0		0
Affectation du résultat 2014		159 872			159 872			0	-159 872	0
Résultat au 31/12/2014					0			0	188 351	188 351
Autres variations		-356			-356			0		-356
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité (2)	360 575	1 707 636	0	0	2 068 212	-7 870	124 386	116 517	188 283	2 373 010
Augmentation de capital	25 967				25 967			0		25 967
Variation des titres auto-détenus					0			0		0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0
Rémunération 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée					0			0		0
Dividendes versés en 2015		-15 499			-15 499			0		-15 499
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle (3)		27 749			27 749			0		27 749
Mouvements liés aux stock-options					0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	25 967	12 250	0	0	38 217	0	0	0		38 217
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)		0			0	1 051	-21 882	-20 831		-20 831
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence					0			0		0
Affectation du résultat 2014		188 283			188 283			0	-188 283	0
Résultat au 31/12/2015					0			0	166 533	166 533
Autres variations		-342			-342			0		-342
Capitaux propres au 31 décembre 2015	386 541	1 907 827	0	0	2 294 370	-6 820	102 507	95 687	166 533	2 556 588

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

(3) La première mise en équivalence de la SETAM a été réalisée en application de la méthode du coût, telle que prévue par la norme IAS 28.

(En milliers d'Euros)	Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés
	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publié	98 095	-940	15 105	14 165	112 260	2 253 988
Impacts IFRIC 21				0	0	645
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité	98 095	-940	15 105	14 165	112 260	2 254 633
Augmentation de capital				0	0	39 886
Variation des titres auto-détenus				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres				0	0	0
Rémunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée				0	0	0
Dividendes versés en 2014	-3 626			0	-3 626	-19 899
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0	0	0
Mouvements liés aux stock-options				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-3 626	0	0	0	-3 626	19 987
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-2 243	2 283	40	40	19 067
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0	0	0
Affectation du résultat 2014				0	0	0
Résultat au 31/12/2014	3 893			0	3 893	192 244
Autres variations				0	0	-356
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité (2)	98 362	-3 183	17 388	14 205	112 568	2 485 578
Augmentation de capital	21 782			0	21 782	47 749
Variation des titres auto-détenus				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres				0	0	0
Rémunération 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée				0	0	0
Dividendes versés en 2015	-4 203			0	-4 203	-19 702

Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle (3)				0	0	27 749
Mouvements liés aux stock-options				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	17 579			0	17 579	55 796
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)		246	11 512	11 758	11 758	-9 073
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0	0	0
Affectation du résultat 2014				0	0	0
Résultat au 31/12/2015	6 981			0	6 981	173 514
Autres variations				0	0	-342
Capitaux propres au 31 décembre 2015	122 922	-2 937	28 900	25 963	148 886	2 705 474

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

(3) La première mise en équivalence de la SETAM a été réalisée en application de la méthode du coût, telle que prévue par la norme IAS 28.

L'application de cette méthode a eu les incidences suivantes sur les capitaux propres consolidés part du groupe :

— diminution des plus-values latentes sur les titres de participations auparavant en AFS pour 30,1 millions d'euros nets d'impôts différés ; cet effet est constaté sur la ligne « Variation des gains nets comptabilisés directement en capitaux propres »,

— intégration de la quote-part de capitaux propres à la clôture pour 28,2 millions d'euros ; cet effet est constaté sur la ligne « Effet des acquisitions sur les participations ne donnant pas le contrôle »,

soit une incidence nette de -1,9 millions d'euros, résultant des différences de méthodes de valorisation des titres entre les deux portefeuilles. La méthode du coût est sans incidence sur le résultat net part du groupe.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Les capitaux propres part du groupe du groupe Crédit Agricole des Savoie s'élèvent, en fin d'exercice, à 2 556 588 milliers d'euros, en hausse de 184 223 milliers d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +7,8%).

Cette progression s'explique principalement par :

+ 166 533 milliers d'euros de résultat sur la période,

- 15 499 milliers d'euros de résultat distribué au titre de 2014,

+ 25 967 milliers d'euros d'augmentation de capital des Caisses locales,

+ 9 225 milliers d'euros sur écarts de réévaluation.

- 342 milliers d'euros d'« autres variations » qui correspondent aux éliminations de plus-value intragroupe.

- 1 881 milliers d'euros d'impact de la 1^{ère} mise en équivalence de la société SETAM

- 426 milliers d'euros au titre des écarts de conversion liés à la variation de capital de CAF.

VI. — Tableau des flux de trésorerie.

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole des Savoie y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (5)
Résultat avant impôts	269 722	274 149
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	12 991	13 365
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	11 550	-9 289
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		0
Résultat net des activités d'investissement	1 548	1 427
Résultat net des activités de financement	2 833	4 800
Autres mouvements	-10 148	-13 330
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	18 773	-3 027
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-380 941	1 111 815
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-77 186	-15 685
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-599 503	-345 237
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	27 207	45 653
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		0

Impôts versés	-85 238	-92 120
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-1 115 662	704 427
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-827 166	975 549
Flux liés aux participations (2)	-7 372	-3 857
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-24 838	-22 222
Flux provenant des activités abandonnées		0
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-32 209	-26 079
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	27 621	19 987
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	-2 841	-55 043
Flux provenant des activités abandonnées		0
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	24 780	-35 055
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	1 174	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-833 422	914 414
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 597 276	683 285
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	358 680	409 036
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	1 238 596	274 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	765 157	1 597 276
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	420 136	358 680
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	345 022	1 238 596
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	-832 119	913 991

(*) Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

(**) Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Pour l'année 2015, ce montant ce montant reste nul : la mise en équivalence de la société SETAM est intervenue en date du 31/12/2015, après versement, au cours du premier semestre, des dividendes par la filiale à ses actionnaires pour 3 554 milliers d'euros dont 1 355 milliers d'euros à la Caisse régionale.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2015, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Crédit Agricole des Savoie s'élève à -7 372 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

Dans la Caisse régionale :

- Acquisition de titres dans la société SETAM pour 1 384 milliers d'euros,
- Acquisition de titres dans la société C2MS pour 1 392 milliers d'euros,
- Augmentation de capital dans Foncière Renovation Montagne pour 288 milliers d'euros,
- Acquisition de titres pour 2 593 milliers d'euros dans la société Delta,
- Acquisition de titres pour 1 000 milliers d'euros dans la société CADS Promotion,
- Cessions d'actions de la Société des 3 Vallées pour 181 milliers d'euros,
- Autres cessions pour 70 milliers d'euros

Dans CADS Développement :

Acquisition de titres pour 1 579 milliers d'euros dont 732 milliers d'euros de la société « Foncière Hôtelière Montagne », 725 milliers d'euros de la société Mont-Blanc et Cie ; 73 milliers d'euros de Megève Développement ainsi que 50 milliers d'euros lors d'augmentation de capital de la SATEM. Cessions d'actions de la Société des 3 Vallées pour 67 milliers d'euros, et dans la Cie du Valmontjoie pour 308 milliers d'euros, ainsi que des plus-values de cessions reçues sur ces sociétés, réciproquement, pour 30 et 367 milliers d'euros

Dans CAF : Acquisition de titres pour 19 milliers d'euros dans le SPV Swiss Homeloan Securities.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend pour l'année 2015 :

- le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole des Savoie à Casa, à hauteur de 9 986 milliers d'euros,
- le paiement des dividendes des Caisses locales aux sociétaires pour 2 636 milliers d'euros,
- le paiement des dividendes de CAF à ses actionnaires pour 4 134 milliers d'euros
- l'augmentation de capital des Caisses locales pour 23 091 milliers d'euros,
- l'augmentation de capital de CAF pour 21 286 milliers d'euros,

(4) Au cours de l'année 2015, le solde de dettes subordonnées s'élève à 2 841 milliers d'euros. La baisse par rapport à 2014 provient de l'arrivée à échéance ou le remboursement par anticipation de 521 millions d'euros de CDN interbancaires en Caisse régionale sans qu'ils aient fait l'objet de nouvelles émissions.

(5) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

VII. — Notes annexes aux états financiers.

1. – Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité. — En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)		
IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e. les co-entreprises déjà exclues et pour la 1er fois les activités conjointes)		1er janvier 2015	Oui
IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1er janvier 2015	Oui
IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

— La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,

— Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes :

— La taxe bancaire pour risque systémique,

— La contribution pour frais de contrôle ACPR,

— La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S),

— La taxe foncière,

— La Contribution Foncière des Entreprises,

— Le Fonds de Résolution européen Unique,

— La taxe pour le Financement du Fonds de Soutien aux Collectivités Locales

— La taxe BCE

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables et autres événements.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)		
- IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service		1er février 2015 (1)	Oui
- IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix		1er février 2015 (1)	Oui
- IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs		1er février 2015 (1)	Oui
- IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé		1er février 2015 (1)	Non
- IAS 24 Notion de services de direction (« Key management personnel services »)		1er février 2015 (1)	Oui
- Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1er février 2015 (1)	Oui
- Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Mode de comptabilisation des plantes productrices	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1er janvier 2016	Non
- Amendements IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes : Application d'IFRS 3 lorsque l'activité constitue un "business" au sens d'IFRS 3	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1er janvier 2016	Oui
- Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1er janvier 2016	Oui
- Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 :	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)		

- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée		1er janvier 2016	Oui
- IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir		1er janvier 2016	Oui
Contrats de services Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés			
- IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi		1er janvier 2016	Oui
- IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »		1er janvier 2016	Oui
- Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1er janvier 2016	Oui
- Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1er janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

— Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers

— La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole SA sera réalisé en 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2. Format de présentation des états financiers. — En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole des Savoie utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables :

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers :

— Jugements réalisés par la direction : Dans le processus d'application des méthodes comptables, la direction procède à divers jugements, autres que ceux impliquant des estimations, qui peuvent avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine la classification des actifs financiers (quels actifs financiers sont des placements détenus jusqu'à leur échéance) ou des instruments dérivés.

— Sources principales d'incertitudes relatives aux estimations : De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39). — Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif :

— Classification des titres à l'actif : Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option : Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole des Savoie.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Le Crédit Agricole des Savoie ne comptabilise pas d'actif financier à la juste valeur par résultat sur option.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

— Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance : La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole des Savoie a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit Agricole des Savoie a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

— Prêts et créances : La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

— Actifs financiers disponibles à la vente : La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

— Valorisation des titres SAS Rue La Boétie : L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

— Dépréciation des titres : Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit Agricole des Savoie utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit Agricole des Savoie prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le Crédit Agricole des Savoie constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

— Valorisation des titres SAS Rue La Boétie : Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, sont systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A.

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

— Date d'enregistrement des titres : Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'actifs financiers. — Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

— des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

— dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le Crédit Agricole des Savoie en application l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

Acquisition et cession temporaire de titres. — Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits. — Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— Dépréciations de créances : Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts. L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

— Dépréciations sur base individuelle : Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

— Dépréciations sur base collective : Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole des Savoie a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois.

Dans le cadre de la réglementation bâloise, le Crédit Agricole des Savoie détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

— Autres dépréciations sur base collective : Par ailleurs, le Crédit Agricole des Savoie a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Le Crédit Agricole des Savoie a provisionné 115,3 M€ au titre de risques spécifiques sectoriels tels que :

– Secteur immobilier locatif : 25,2 M€ répondant à 3 natures de risques (location d'appartements en stations de montagne, locatif frontalier et prêts en devises, locatif défiscalisant).

– Secteur bâtiment et travaux publics : 9,8 M€

– Secteur cafés, hôtels, restaurants : 15,8 M€

– Secteur agricole : 4 M€ visant à couvrir la filière du lait (risque de surproduction de fromage, de chute des cours du lait) et la filière viticole (risque de surproduction et de positionnement stratégique)

– Secteur de la montagne : une provision de 21,3 M€ vise à couvrir des risques liés à l'activité touristique spécifique à nos départements. Un suivi des indicateurs de risque auxquels est sensible notre clientèle de commerçants, professionnels et remontées mécaniques a été mis en place.

– Secteur de l'industrie : 16,4 M€

– Secteur frontalier : 22,8 M€

— Restructurations de créances : Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

– la valeur comptable du prêt ;

– et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

— Encours en souffrance : Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

— Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20) : Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers. — La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

— les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;

— les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

— les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif :

— Distinction dettes – capitaux propres : La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Produits de la collecte. — Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 Provisions.

Instruments dérivés. — Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

— La comptabilité de couverture : La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

– couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

– couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

– couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

– couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

– couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

– couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

— Dérivés incorporés : Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers. — La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Crédit Agricole des Savoie considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

— Juste valeur des émissions structurées : Conformément à la norme IFRS 13, le Crédit Agricole des Savoie valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

— Risque de contrepartie sur les dérivés : Le Crédit Agricole des Savoie intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

— Hiérarchie de la juste valeur : La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

– Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit Agricole des Savoie retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

– Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

– Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité. La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale des Savoie cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers :

— Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat : Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture

— Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente : Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers. — Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole des Savoie compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

Garanties financières données. — Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers. — Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Provisions (IAS 37 et 19). — Le Crédit Agricole des Savoie identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit Agricole des Savoie a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 Provisions.

Avantages au personnel (IAS 19). — Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme. — Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi :

— Régimes à prestations définies : Le Crédit Agricole des Savoie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le Crédit Agricole des Savoie impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

– la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

– diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Pour satisfaire à ces engagements, la Caisse régionale a souscrit à des assurances :

– auprès de Prédica pour couvrir les indemnités de fin de carrière qui seront à verser à ses collaborateurs à l'issue de leur vie professionnelle,

– auprès d'Adicam et de Fomugéi pour couvrir les charges futures de retraite et d'indemnités de fin de carrière des dirigeants.

— Régimes à cotisations définies : Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole des Savoie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Impôts courants et différés. — Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe. L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

– la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;

– la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

– soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

– soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

– l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

– les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole des Savoie a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40). — Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement. Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	10 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole des Savoie sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21). — En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires. A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions : — sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ; — les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

— les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

— les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

— en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

— en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18). — Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

— les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

— lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Contrats de location (IAS 17). — Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

— constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

— décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

— constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5). — Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) :

Périmètre de consolidation. — Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole des Savoie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Le Crédit Agricole des Savoie dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Consolidation des Caisses régionales. — Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole des Savoie représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale des Savoie et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Notions de contrôle. — Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque le Crédit Agricole des Savoie est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Crédit Agricole des Savoie la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Crédit Agricole des Savoie contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Crédit Agricole des Savoie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Crédit Agricole des Savoie lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Crédit Agricole des Savoie, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole des Savoie est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation. — Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation. — Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole des Savoie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole des Savoie ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Crédit Agricole des Savoie constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

Retraitements et éliminations. — Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21). — Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

— conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;

— conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

2. – Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ».

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch). — Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 3 217 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie du Crédit Agricole des Savoie. Cela s'est traduit, dans les comptes du Crédit Agricole des Savoie, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 4 078 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,5 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du résultat du troisième trimestre.

Opération de titrisation. — Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le Crédit Agricole des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 262 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations seniors pour 228 millions d'euros et des titres subordonnés pour 37 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Décrochage du CHF. — Compte tenu de son positionnement géographique, la Caisse régionale a une activité en devise CHF soutenue. La Banque Nationale Suisse ne soutenant plus le cours plancher de sa devise depuis la mi-janvier 2015, le CHF a fait preuve d'une grande volatilité au début de l'année 2015. Ainsi, le cours de l'EUR/CHF est passé de 1.2024 au 31/12/2014 à 1,0468 au 31/01/2015. Cet événement a fortement impacté les comptes consolidés du CADS pour l'activité en CHF, tant au bilan qu'au compte de résultat.

Remboursements anticipés et réaménagements. — Le contexte de taux bas incite les clients à demander un réaménagement ou un remboursement anticipé de leurs crédits. Cela a multiplié par 3 les indemnités de remboursement anticipé perçues par le Crédit Agricole des Savoie, passant ainsi de 4,1 millions d'euros en décembre 2014 à 12,5 millions d'euros en décembre 2015.

Dans ce contexte, la Caisse régionale a procédé à des réaménagements successifs de son refinancement pour un montant de 653 millions d'euros de remboursements avec un paiement de soulte de 38,8 millions d'euros à CASA.

Cette soulte correspond principalement à des avances globales à hauteur de 406,2 millions d'euros générant 18,2 millions de soulte.

Autres événements significatifs. — Le projet A3C, mis en place en février 2015 a permis de rapatrier les swaps de couverture des prêts structurés aux collectivités publiques, jusque-là gérés chez CACIB. Ce sont 125 contrats pour un nominal de 185 millions d'euros classés en micro couverture qui sont venus incrémenter les comptes de la CR.

Le Crédit Agricole des Savoie a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2015 qui n'a pas engendré d'impact significatif.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015.

3. – Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Crédit Agricole des Savoie est assuré par les directions Crédits, des Affaires, des Finances qui sont rattachées au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels. La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit (cf. Rapport de gestion chapitre 2.4) :

Exposition maximale au risque de crédit. — L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	2 099	10 964
Instruments dérivés de couverture	34 174	34 720
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	712 109	842 116
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	104 052	218 558
Prêts et créances sur la clientèle	19 335 459	18 279 548
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	823 274	668 715
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	21 011 167	20 054 621
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 374 906	1 309 400
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	574 993	579 105
Provisions - Engagements par signature	-8 548	-8 388
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 941 351	1 880 117
Exposition maximale au risque de crédit	22 952 518	21 934 738

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	10 064 723	9 653 079
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	252 348	276 979
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit :

— Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	771 080				771 080
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	103 561				103 561
Grandes entreprises	1 945 749	84 760	55 955	46 488	1 843 306
Clientèle de détail	16 941 076	325 767	170 847	112 619	16 657 610
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	19 761 466	410 527	226 802	159 107	19 375 557

(1) Dont encours restructurés pour 78 417 milliers d'euros

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	853 556				853 556

Banques centrales					0
Etablissements de crédit	210 607				210 607
Grandes entreprises	1 892 500	95 658	60 001	46 678	1 785 821
Clientèle de détail	15 866 228	320 768	177 371	106 658	15 582 199
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	18 822 891	416 426	237 372	153 336	18 432 183

(1) Dont encours restructurés pour 123 000 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
Administration générale	196 314	266 979
Grandes entreprises	427 227	337 772
Clientèle de détail	751 365	704 649
Total Engagements de financement	1 374 906	1 309 400
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	3 175	3 500
Grandes entreprises	376 897	382 010
Clientèle de détail	196 043	196 699
Total Engagements de garantie	576 115	582 209

— Dettes envers la clientèle par agent économique

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Administration générale	4 233	74 674
Grandes entreprises	2 228 923	2 014 058
Clientèle de détail	3 941 884	3 512 779
Total Dettes envers la clientèle	6 175 040	5 601 511

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit :

— Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	15 400 964	358 714	207 223	159 107	15 034 633
Autres pays de l'UE	523 649	7 635	3 947		519 702
Autres pays d'Europe	3 744 504	42 898	15 088		3 729 416
Amérique du Nord	18 758	86	85		18 673
Amériques Centrale et du Sud	6 783	215	35		6 748
Afrique et Moyen Orient	33 155	604	312		32 843
Asie et Océanie (hors Japon)	32 891	375	111		32 780
Japon	762				762
Organismes supranationaux					0
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	19 761 466	410 527	226 802	159 107	19 375 557

(1) Dont encours restructurés pour 78 417 milliers d'euros.

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total

France (y compris DOM-TOM)	14 932 897	368 779	215 112	153 336	14 564 449
Autres pays de l'UE	513 369	11 379	2 775		510 595
Autres pays d'Europe	3 291 746	34 212	18 892		3 272 853
Amérique du Nord	16 436	155	153		16 283
Amériques Centrale et du Sud	6 065	210	31		6 034
Afrique et Moyen Orient	32 499	1 022	338		32 161
Asie et Océanie (hors Japon)	769	0	0		769
Japon	29 111	669	71		29 040
Organismes supranationaux					0
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	18 822 891	416 426	237 372	153 336	18 432 183

(1) Dont encours restructurés pour 123 000 milliers d'euros.

— Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	1 366 265	1 303 448
Autres pays de l'UE	4 359	1 812
Autres pays d'Europe	3 797	3 542
Amérique du Nord	114	129
Amériques Centrale et du Sud	23	28
Afrique et Moyen Orient	147	241
Asie et Océanie (hors Japon)	5	3
Japon	196	197
Total Engagements de financement	1 374 906	1 309 400
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	574 316	580 354
Autres pays de l'UE	923	923
Autres pays d'Europe	876	914
Amérique du Nord		18
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	576 115	582 209

— Dettes envers la clientèle par zone géographique

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014retraité
France (y compris DOM-TOM)	5 530 610	5 088 266
Autres pays de l'UE	91 289	71 870
Autres pays d'Europe	531 129	419 761
Amérique du Nord	4 846	4 628
Amériques Centrale et du Sud	905	1 415
Afrique et Moyen Orient	9 851	10 494
Asie et Océanie (hors Japon)	276	182
Japon	6 133	4 895
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	6 175 040	5 601 511

Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	1 208	3 684	24 068	28 960	33 255
Opérations de change à terme				813	1 607	2 794	5 214	1 465
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	2 021	5 291	26 862	34 174	34 720

— Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015						31/12/2014 retraité	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	629	16 121	128 545	145 295	107 146
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				629	16 121	128 545	145 295	107 146
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et Or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	629	16 121	128 545	145 295	107 146
Opérations de change à terme				6 027	12 680	8 265	26 972	11 144
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	6 656	28 801	136 810	172 267	118 290

— Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015						31/12/2014 retraité	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	254	0	0	1	24	0	279	48
Futures	254						254	
Fra								
Swaps de taux d'intérêts				1	24		25	48
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et Or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	390	0	0	0	0	1	391	10 488
Dérivés sur actions et indices boursiers	390						390	10 485
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres						1	1	3
Sous total	644	0	0	1	24	1	670	10 536
Opérations de change à terme				1 429			1 429	428
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	644	0	0	1 430	24	1	2 099	10 964

— Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015							31/12/2014 retraité	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1	24	0	25	368	
Futures								320	
Fra									
Swaps de taux d'intérêts				1	24		25	48	
Options de taux									
Caps-floors-collars									
Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et Or :	0	0	0	0	8 317	15	8 332	5 463	
Opérations fermes de change					8 317		8 317	5 446	
Options de change						15	15	17	
Autres instruments :	164	0	0	0	0	2	166	58	
Dérivés sur actions et indices boursiers	164						164	29	
Dérivés sur métaux précieux									
Dérivés sur produits de base									
Dérivés de crédits									
Autres						2	2	29	
Sous total	164	0	0	1	8 341	17	8 523	5 889	
Opérations de change à terme				1 143			1 143	417	
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	164	0	0	1 144	8 341	17	9 666	6 306	

— Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014 retraité	
	Total encours notionnel		Total encours notionnel	
Instruments de taux d'intérêt :	3 684 343		3 351 041	
Futures	16 108		18 393	
Fra				
Swaps de taux d'intérêts	2 379 857		2 043 915	
Options de taux				
Caps-floors-collars	1 288 378		1 288 733	
Autres instruments conditionnels				
Instruments de devises et Or :	43 550		22 020	
Opérations fermes de change				
Options de change	43 550		22 020	
Autres instruments :	39 200		0	
Dérivés sur actions et indices boursiers	39 200			
Dérivés sur métaux précieux				
Dérivés sur produits de base				
Dérivés de crédits				
Autres				
Sous total	3 767 093		3 373 061	
Opérations de change à terme	1 118 624		568 886	
Total notionnels	4 885 717		3 941 947	

— Risque de change (cf. Rapport de gestion chapitre 2.4) :
Contribution des différentes devises au bilan consolidé :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	15 727 123	15 661 581	16 193 835	16 157 755
Autres devises de l'Union européenne	925	926	161	154
USD	19 828	19 773	14 901	14 602

JPY	2 791	2 791	3 106	3 105
Autres devises	9 635 667	9 701 257	8 893 584	8 929 970
Total bilan	25 386 335	25 386 327	25 105 586	25 105 586

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015			31/12/2014 retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	34 719	5	0	37 640	11
Autres devises de l'Union européenne	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	36 917	0	0	33 268	0
Total	0	71 636	5	0	70 908	11

3.3. Risque de liquidité et de financement (cf. Rapport de gestion chapitre 2.4)

— Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	942 422	37 173	757 206	896 902	10	2 633 713
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	832 062	1 948 601	8 072 554	8 586 081	218 608	19 657 905
Total	1 774 484	1 985 774	8 829 760	9 482 983	218 618	22 291 618
Dépréciations						-385 909
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						21 905 709

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 960 312	82 757	857 074	786 649	7	3 686 799
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	812 549	1 292 702	4 221 524	12 248 699	36 809	18 612 284
Total	2 772 862	1 375 459	5 078 598	13 035 348	36 816	22 299 083
Dépréciations						-390 708
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						21 908 375

— Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 976 440	3 445 492	4 145 194	4 051 242		15 618 368
Dettes envers la clientèle	4 947 445	281 775	891 688	54 132		6 175 040
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	8 923 886	3 727 267	5 036 882	4 105 374	0	21 793 408

(En milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 375 864	2 257 539	4 718 591	5 460 418		15 812 413
Dettes envers la clientèle	4 183 112	261 634	1 077 440	79 326		5 601 511
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	7 558 976	2 519 173	5 796 031	5 539 745	0	21 413 924

— Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre :						
Bons de caisse	1	400				401
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	23 077	125 000	1 000			149 077
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	23 078	125 400	1 000	0	0	149 478
Dettes subordonnées :						
Dettes subordonnées à durée déterminée	253		71 383			71 636

Dettes subordonnées à durée indéterminée	5					5
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	258	0	71 383	0	0	71 641

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre :						0
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	112 970	558 300	1 000			672 270
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	112 970	558 300	1 000	0	0	672 270
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	255		70 653			70 908
Dettes subordonnées à durée indéterminée	11					11
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	266	0	70 653	0	0	70 919

Garanties financières en risque données par maturité attendue. — Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données		87 443				87 443

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données		88 457				88 457

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change (cf. Rapport de gestion chapitre 2.4) :

— Couverture de juste valeur : Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

— Couverture de flux de trésorerie : Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

— Couverture d'un investissement net en devise : Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

— Instruments dérivés de couverture :

(En milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	28 960	145 295	3 656 533	33 255	107 146	3 330 698
Taux d'intérêt	28 960	145 295	3 656 533	33 255	107 146	3 330 698
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	5 214	26 972	833 803	1 465	11 144	303 570
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change	5 214	26 972	833 803	1 465	11 144	303 570
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	34 174	172 267	4 490 336	34 720	118 290	3 634 268

3.5. Risques opérationnels (cf. Rapport de gestion chapitre 2.4)

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires (cf. Rapport de gestion chapitre 2.4). — Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit Agricole des Savoie est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole des Savoie est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

— les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;

— les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;

— les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	2 387 937	1 962 759
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1))	23 572	30 748
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)		
Total des fonds propres prudentiels	2 411 509	1 993 507

En 2015 comme en 2014 et selon la réglementation en vigueur, le Crédit Agricole des Savoie a répondu aux exigences réglementaires. Ce montant de fonds propres prudentiels n'est pas audité par les Commissaires aux Comptes.

4. – Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

4.1. Produits et charges d'intérêts :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 059	11 299
Sur opérations internes au Crédit Agricole	85 797	83 107
Sur opérations avec la clientèle	525 545	529 636
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	834	2 379
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 092	13 705
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	6 763	10 840
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	641 090	650 965
Sur opérations avec les établissements de crédit	-31 918	-40 123
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-149 688	-170 609
Sur opérations avec la clientèle	-92 724	-97 334
Sur dettes représentées par un titre	-1 163	-3 021
Sur dettes subordonnées	-2 834	-4 800
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-52 996	-37 068
Sur opérations de location-financement		

Autres intérêts et charges assimilées	-27	-77
Charges d'intérêts	-331 349	-353 032

(1) Dont 10 524 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 9 591 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) Dont 2 455 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 2 934 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2. Commissions nettes :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 214	-1 122	92	706	-838	-132
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 676	-19 893	1 783	26 805	-16 344	10 461
Sur opérations avec la clientèle	63 869	-2 351	61 518	60 237	-2 045	58 192
Sur opérations sur titres			0	0	0	0
Sur opérations de change	1 502		1 502	432	0	432
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan		-58	-58	2	-7	-5
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	148 329	-17 423	130 905	144 690	-16 563	128 126
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 896	-2	3 895	3 940	-2	3 938
Produits nets des commissions	240 486	-40 849	199 637	236 812	-35 798	201 013

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	3 253	-420
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	15 034	8 196
Résultat de la comptabilité de couverture	-9 349	-8 754
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	8 938	-978

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	59 733	-69 099	-9 366
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	49 470	-5 763	43 707
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	10 263	-63 336	-53 073
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	64 665	-64 683	-18
Variations de juste valeur des éléments couverts	27 368	-37 560	-10 192
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	37 297	-27 123	10 174
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	143	-108	35
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	143	-108	35
Total Résultat de la comptabilité de couverture	124 540,589	-133 889,589	-9 349

Le résultat de couverture n'est pas nul du fait de l'impact de l'étalement de primes comptabilisées dans ces mêmes comptes : -9 537 milliers d'euros sur les caps, 245 milliers d'euros sur les floors ; -293 milliers d'euros sur les soultes sur swaps et 34 milliers d'euros sur CVA-DVA.

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité		
	Profits	Pertes	Net

Couvertures de juste valeur	83 738	-92 939	-9 201
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	80 612	-716	79 896
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	3 126	-92 223	-89 097
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	94 722	-94 290	432
Variations de juste valeur des éléments couverts	59 853	-35 163	24 690
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	34 869	-59 127	-24 258
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	73	-58	15
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	73	-58	15
Total Résultat de la comptabilité de couverture	178 533	-187 287	-8 754

Le résultat de couverture n'est pas nul du fait de l'impact de l'étalement de primes comptabilisées dans ces mêmes comptes : -9 777 milliers d'euros sur les caps, 502 milliers d'euros sur les floors ; -114 milliers d'euros sur les soultes sur swaps et 635 milliers d'euros sur CVA-DVA.

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Dividendes reçus	17 802	15 798
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	34 902	17 819
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-173	-3 546
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	52 531	30 071

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

Le montant affiché de -173 milliers d'euros au titre des dépréciations durables constatées au cours de l'exercice comprend :

- Pour la Caisse régionale : 125 milliers d'euros ainsi répartis,
 - Une dotation de 5 milliers d'euros sur les titres RDBH,
 - Une dotation de 108 milliers d'euros sur les titres Sacam Fia Net Europe,
 - Une dotation de 9 milliers d'euros sur le titre CA Innove
- Le reste étant affecté à divers autres titres pour des montants non significatifs.
- Pour CADS Développement : 45 milliers d'euros ainsi répartis,
 - Une dotation de 36 milliers d'euros sur le titre La Léchère,
 - Le reste étant affecté à divers autres titres pour des montants non significatifs.

4.5. Produits et charges nets des autres activités :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-103	120
Autres produits (charges) nets	3 191	10 966
Produits (charges) des autres activités	3 088	11 086

4.6. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Charges de personnel	-167 265	-157 384
Impôts et taxes (1)	-13 544	-13 914
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-93 003	-91 383

Charges générales d'exploitation	-273 812	-262 682
----------------------------------	----------	----------

(1) Dont 462 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Honoraires des commissaires aux comptes. — Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du Crédit Agricole des Savoie.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2015 est donnée ci-dessous :

(En milliers d'Euros Hors-taxes)	2015				2014 Retraité
	ERNST & YOUNG	PWC	SR AUDIT	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	112	456	107	675	549
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	28		2	30	51
Total Honoraires des commissaires aux comptes	141	456	109	705	600

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Dotations aux amortissements	-13 031	-16 713
Immobilisations corporelles	-13 027	-16 692
Immobilisations incorporelles	-4	-21
Dotations (reprises) aux dépréciations	40	3 348
Immobilisations corporelles		3 400
Immobilisations incorporelles	40	-52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-12 991	-13 365

4.8. Coût du risque :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-81 507	-81 937
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-76 146	-77 213
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-248	-636
Engagements par signature	-1 179	-2 219
Risques et charges	-3 934	-1 869
Reprises de provisions et de dépréciations	66 760	95 496
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	65 446	90 552
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-4	493
Engagements par signature	934	1 347
Risques et charges	383	3 104
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-14 747	13 559
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 368	-2 015
Récupérations sur prêts et créances amortis	773	1 160
Décotes sur crédits restructurés	-351	-133
Pertes sur engagements par signature	-18	0
Autres pertes (1) (2)	-275	-38
Autres produits		

Coût du risque	-15 987	12 533
----------------	---------	--------

(1) Dont 3,2 millions relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés (ou à payer) à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

(2) Dont 3,2 millions relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole S.A. suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-1 423	-1 463
Plus-values de cession	366	475
Moins-values de cession	-1 789	-1 938
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1 423	-1 463

4.10. Impôts :

— Charge d'impôt :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Charge d'impôt courant	-99 534	-77 798
Charge d'impôt différé	3 326	-4 174
Charge d'impôt de la période	-96 209	-81 972

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

— Au 31 décembre 2015 :

(En milliers d'Euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	269 722	38,00%	102 495
Effet des différences permanentes			-1 649
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-2 633
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			976
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 045
Effet des autres éléments			-1 935
Taux et charge effectifs d'impôt		35,67%	96 209

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

Les éléments imputés en capitaux propres ont générés un montant de charges d'impôt différés de 5 155 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

— Au 31 décembre 2014 retraité :

(En milliers d'Euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	274 149	38,00%	104 177
Effet des différences permanentes			652
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-1 472
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-2 997
Effet de l'imposition à taux réduit			-988
Effet des autres éléments			-17 399
Taux et charge effectifs d'impôt		29,90%	81 972

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. — Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	25 857	5 115
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications	25 857	5 115
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-35 121	26 603
Ecart de réévaluation de la période	31 122	43 761
Transfert en résultat	-34 902	-17 161
Autres reclassifications	-31 341	2
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-12 223	965
Ecart de réévaluation de la période	-12 223	965
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	11 115	-5 694
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-10 372	26 989
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables :		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	1 877	-11 102
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-580	3 182
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables en résultat	1 297	-7 920
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-9 075	19 069
Dont part du Groupe	-20 832	19 029
Dont participations ne donnant pas le contrôle	11 757	40

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt :

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 retraité				Variation				31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables :												
Gains et pertes sur écarts de conversion	38 678	0	38 678	21 289	25 857		25 857	14 333	64 534		64 534	35 622
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	135 737	-26 246	109 491	109 451	-35 121	6 906	-28 215	-28 203	100 616	-19 340	81 275	81 248
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-9 687	3 335	-6 352	-6 352	-12 223	4 209	-8 014	-8 014	-21 910	7 544	-14 366	-14 366
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	164 728	-22 911	141 816	124 388	-21 487	11 115	-10 372	-21 884	143 240	-11 796	131 444	102 504

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence :			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	164 728	-22 911	141 816	124 388	-21 487	11 115	-10 372	-21 884	143 240	-11 796	131 444	102 504
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-15 576	4 482	-11 094	-7 871	1 877	-580	1 297	1 052	-13 699	3 903	-9 797	-6 820
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-15 576	4 482	-11 094	-7 871	1 877	-580	1 297	1 052	-13 699	3 903	-9 797	-6 820
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables en résultat	-15 576	4 482	-11 094	-7 871	1 877	-580	1 297	1 052	-13 699	3 903	-9 797	-6 820
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	149 151	-18 429	130 722	116 517	-19 610	10 535	-9 075	-20 832	129 541	-7 894	121 647	95 685

5. – Informations sectorielles.

Définition des secteurs opérationnels. — A l'exception de la filiale Crédit Agricole Financements (Suisse) SA, spécialisée dans la banque de détail en Suisse, le groupe Crédit Agricole des Savoie opère, directement ou indirectement, dans le secteur de la banque de détail en France, dans le sens ou il n'est que le prolongement des activités traditionnelles de la caisse régionale des Savoie dans des structures juridiques spécifiques.

5.1. Information par secteur opérationnel. — Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché. Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
Produit net bancaire	512 506	61 429	573 935
Charges d'exploitation	-248 524	-38 279	-286 803
Résultat brut d'exploitation	263 982	23 150	287 132
Coût du risque	-13 490	-2 497	-15 987
Résultat d'exploitation	250 492	20 653	271 145
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1 000	-423	-1 423
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	249 492	20 230	269 722
Impôts sur les bénéfices	-91 154	-5 055	-96 209
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			0
Résultat net	158 338	15 176	173 514
Participations ne donnant pas le contrôle		-6 981	-6 981
Résultat net part du Groupe	158 338	8 195	166 533
Actifs sectoriels	20 593 201	4 793 135	25 386 336
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	36 447		36 447
Dont écarts d'acquisition			0
Total actif	20 593 201	4 793 135	25 386 336

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
Produit net bancaire	495 333	43 793	539 126
Charges d'exploitation	-245 821	-30 226	-276 047
Résultat brut d'exploitation	249 512	13 567	263 079
Coût du risque	14 823	-2 290	12 533
Résultat d'exploitation	264 335	11 277	275 612

Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1 463		-1 463
Variation de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	262 872	11 277	274 149
Impôts sur les bénéfices	-79 159	-2 813	-81 972
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	183 713	8 463	192 176
Participations ne donnant pas le contrôle		-3 893	-3 893
Résultat net part du Groupe	183 713	4 570	188 283
Actifs sectoriels	20 813 820	4 291 766	25 105 586
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence			0
Dont écarts d'acquisition			0
Total actif	20 813 820	4 291 766	25 105 586

5.2. Information sectorielle par zone géographique. — L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015				31/12/2014 Retraité			
	Résultat net part Groupe	dont produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	158 338	512 506	20 593 201		183 713	495 333	20 813 820	
Autres pays de l'Union européenne								
Autres pays d'Europe	8 195	61 429	4 793 135		4 570	43 793	4 291 766	
Amérique du Nord								
Amériques Centrale et du Sud								
Afrique et Moyen Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Total	166 533	573 935	25 386 336	0	188 283	539 126	25 105 586	0

6. – Notes relatives au bilan.

6.1. Caisse, banques centrales :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	140 673		125 520	
Banques centrales	279 462		233 160	
Valeur au bilan	420 136	0	358 680	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 099	10 964
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	2 099	10 964
Dont Titres prêtés		

— Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Instruments de capitaux propres	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		

Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
Créances sur la clientèle		
Créances sur les établissements de crédit		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	2 099	10 964
Valeur au bilan	2 099	10 964

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option : Néant.

— Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 666	6 306
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	9 666	6 306

— Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	9 666	6 306
Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 666	6 306

— Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option : Néant.

6.3. Instruments dérivés de couverture. — L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	20 667	45		21 306	123	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	691 442	18 598	183	820 810	39 642	3 041
Actions et autres titres à revenu variable	297 591	32 751	880	230 499	32 669	879
Titres de participation non consolidés	551 732	51 439	1 153	557 968	68 460	1 237
Total des titres disponibles à la vente	1 561 432	102 833	2 216	1 630 584	140 894	5 157
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 561 432	102 833	2 216	1 630 584	140 894	5 157
Impôts		-19 704	-364		-27 578	-1 332
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		83 128	1 852		113 316	3 825

(1) Dont 44 224 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2015 et 42 804 milliers d'euros au 31 décembre 2014 retraité.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

— Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Etablissements de crédit :		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		

Prêts et avances	103 561	210 607
Comptes et prêts	95 553	202 595
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	43 773	139 572
Dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	8 008	8 012
Autres prêts et créances		
Valeur brute	103 561	210 607
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	103 561	210 607
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	2 530 152	3 476 192
Comptes ordinaires	725 665	1 504 116
Comptes et avances à terme	1 792 285	1 959 873
Prêts subordonnés	12 202	12 203
Valeur brute	2 530 152	3 476 192
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 530 152	3 476 192
Valeur au bilan	2 633 713	3 686 799

— Prêts et créances sur la clientèle :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Opérations avec la clientèle :		
Titres de dettes	3 899	3 899
Titres non cotés sur un marché actif	3 899	3 899
Prêts et avances	19 654 006	18 608 385
Créances commerciales	26 180	25 422
Autres concours à la clientèle	19 468 288	18 421 386
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	35 885	31 433
Comptes ordinaires débiteurs	123 653	130 144
Valeur brute	19 657 905	18 612 284
Dépréciations	-385 909	-390 708
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	19 271 996	18 221 576
Opérations de location-financement :		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement	0	0
Valeur au bilan	19 271 996	18 221 576

6.6. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Effets publics et valeurs assimilées	316 837	247 158
Obligations et autres titres à revenu fixe	506 437	421 557
Total	823 274	668 715
Dépréciations		
Valeur au bilan	823 274	668 715

6.7. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2015. — Néant.

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2014 retraité. — Néant.

Titrisations. — Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs. Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites qui ne font pas l'objet d'un mécanisme de refinancement ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2015. — Néant.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2014 retraité. — Néant.

6.8. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers :

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	390 708		83 514	-88 226	1 460	-1 547	385 909
Dont dépréciations collectives	153 336		21 079	-15 308			159 107
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	44 223		172	-558	88		43 925
Autres actifs financiers	434		248	-256	47		473
Total Dépréciations des actifs financiers	435 366	0	83 934	-89 041	1 596	-1 547	430 307

(En milliers d'Euros)	01/01/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 retraité
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	419 042		83 226	-111 819	259		390 708
Dont dépréciations collectives	179 072		4 897	-30 633	0		153 336
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	40 740		3 546	-77	15		44 223
Autres actifs financiers	283		637	-493	7		434
Total Dépréciations des actifs financiers	460 065	0	87 409	-112 389	281	0	435 366

6.9. Exposition au risque souverain :

Expositions significatives au risque souverain. — Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

— Activité bancaire :

31/12/2015 (En milliers d'Euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances				
Allemagne							
Belgique	31 027				31 027		31 027
Brésil							
Chine							
Espagne							
Etats unis							
France	285 810	20 667			306 477		306 477
Grèce							

Hong-Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Ukraine								
Yémen								
Total exposition	316 837	20 667	0	0	0	337 504	0	337 504

31/12/2014 retraité (En milliers d'Euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique	24 931					24 931		24 931
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats unis								
France	222 227	572 942				795 169		795 169
Grèce								
Hong-Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Ukraine								
Yémen								
Total exposition	247 158	572 942	0	0	0	820 100	0	820 100

Activité d'assurance. — Néant.

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance – Activité bancaire :
— Variations entre le 31 décembre 2014 retraité et la 31 décembre 2015 :

Variation des expositions brutes de couverture (En milliers d'Euros)	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2015
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	572 942	-78		446		-552 643		20 667
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	572 942	-78	0	446	0	-552 643	0	20 667
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	222 227			550		-31 020	94 053	285 810

Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	222 227	0	0	550	0	-31 020	94 053	285 810
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total activité banque	795 169	-78	0	996	0	-583 663	94 053	306 477

— Variations entre le 1^{er} janvier 2014 retraité et le 31 décembre 2014 retraité :

Variation des expositions brutes de couverture (En milliers d'Euros)	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	260 288						312 654	572 942
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	260 288	0	0	0	0	0	312 654	572 942
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	211 443						10 784	222 227
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	211 443	0	0	0	0	0	10 784	222 227
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total activité banque	471 731	0	0	0	0	0	323 438	795 169

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance – Activité assurances – Variations. — Néant.

6.10. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle :

— Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Etablissements de crédit :		
Comptes et emprunts	3 843 218	3 621 614

Dont comptes ordinaires créditeurs	424 415	405 096
Dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	3 843 218	3 621 614
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires créditeurs	111	58
Comptes et avances à terme	11 775 039	12 190 741
Total	11 775 150	12 190 799
Valeur au bilan	15 618 368	15 812 413

— Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Comptes ordinaires créditeurs	4 371 784	3 314 702
Comptes d'épargne à régime spécial	47 101	46 248
Autres dettes envers la clientèle	1 756 155	2 240 562
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	6 175 040	5 601 511

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	401	
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	149 077	672 270
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	149 478	672 270
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée	71 636	70 908
Dettes subordonnées à durée indéterminée	5	11
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	71 641	70 919

Émissions de dettes subordonnées. — L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du Crédit Agricole des Savoie.

Le Crédit Agricole des Savoie n'a pas émis de dettes subordonnées en 2015.

6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers :

— Compensation – Actifs financiers :

31/12/2015 Nature des instruments financiers (En milliers d'Euros)	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	35 629		35 629	7 675		27 954
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	35 629	0	35 629	7 675	0	27 954

31/12/2014 Retraité Nature des instruments financiers (En milliers d'Euros)	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	45 684		45 684	12 924		32 760
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	45 684	0	45 684	12 924	0	32 760

— Compensation – Passifs financiers :

31/12/2015 Nature des instruments financiers (En milliers d'Euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	181 769		181 769	7 675		174 094
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	181 769	0	181 769	7 675	0	174 094

31/12/2014 Retraité Nature des instruments financiers (En milliers d'Euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	124 276		124 276	12 924		111 352
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	124 276	0	124 276	12 924	0	111 352

Depuis le 31 décembre 2013, la Caisse régionale des Savoie déclare des montants compensables avec Crédit Agricole SA en application d'une convention cadre Banque de France comportant un droit conditionnel de compensation en cas de défaut.

6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Impôts courants	18 557	28 774
Impôts différés	119 838	108 972
Total Actifs d'impôts courants et différés	138 395	137 746
Impôts courants	5 891	5 413
Impôts différés	2 995	1 057

Total Passifs d'impôts courants et différés	8 886	6 470
---	-------	-------

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(En milliers d'Euros)	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalsages temporaires comptables-fiscaux	102 924	0	107 371	9 088
Charges à payer non déductibles	1 636		2 128	
Provisions pour risques et charges non déductibles	73 630		70 817	
Autres différences temporaires	27 658	0	34 425	9 088
Impôts différés sur réserves latentes	-3 783	-2 158	8 982	15 409
Actifs disponibles à la vente	-16 361	-3 912	1 166	14 904
Couvertures de Flux de Trésorerie	9 297	1 754	3 840	504
Gains et pertes / Ecarts actuariels	3 280	0	3 976	0
Impôts différés sur résultat	20 697	5 153	19 450	3 392
Effet des compensations			-26 830	-26 832
Total Impôts différés	119 838	2 995	108 972	1 057

Les impôts différés sont nettés au bilan par pays fiscal.

6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

— Comptes de régularisation et actifs divers :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Autres actifs	236 905	101 305
Comptes de stocks et emplois divers	1 008	1 902
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers (1)	235 846	99 242
Comptes de règlements	51	161
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	87 416	115 882
Comptes d'encaissement et de transfert	13 057	42 066
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	625	309
Produits à recevoir	59 708	61 082
Charges constatées d'avance	2 296	2 919
Autres comptes de régularisation	11 730	9 506
Valeur au bilan	324 320	217 187

(1) Dont 198 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

— Comptes de régularisation et passifs divers :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Autres passifs (1)	173 089	72 269
Comptes de règlements		148
Créditeurs divers	168 428	66 233
Versement restant à effectuer sur titres	4 661	5 888
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	209 530	167 638
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	26 578	7 637

Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	9 090	6 126
Produits constatés d'avance	59 080	59 328
Charges à payer	98 229	90 224
Autres comptes de régularisation	16 552	4 323
Valeur au bilan	382 619	239 907

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. — Néant.

6.16. Co-entreprises et entreprises associées :

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées. — Le Crédit Agricole des Savoie détient des intérêts dans une entreprise associée, l'entité SETAM, mais dans aucune co-entreprise au sens d'IFRS12.

Au 31 décembre 2015, la valeur de mise en équivalence de cette entreprise associée s'élève à 36 447 milliers d'euros (pas d'entreprise associée au 31 décembre 2014),

Le Crédit Agricole des Savoie a une influence notable notamment en raison de sa participation dans le capital et de sa présence au sein du conseil d'administration.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres	Ecart d'acquisition
Entreprises associées :							
SETAM	38,13%	36 447		1 355	0	-1 881	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées)		36 447			0	0	0
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		36 447			0	0	0

Les informations financières résumées de l'entreprise associée du Crédit Agricole des Savoie sont présentées ci-après :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015			
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Entreprises associées				
SETAM	53 774	9 012	137 614	95 577

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus. — Néant.

Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées. — Néant.

6.17. Immeubles de placement :

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	2 156		2	-24		-143	1 991
Amortissements et dépréciations	-1 334		-103	24		112	-1 301
Valeur au bilan (1)	822	0	-101	0	0	-31	690

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(En milliers d'Euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 retraité
Valeur brute	2 576		295	-661		-54	2 156
Amortissements et dépréciations	-1 719		-99	481		3	-1 334
Valeur au bilan (1)	857	0	196	-180	0	-51	822

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 2 475 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 2 634 milliers d'euros au 31 décembre 2014

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation :

(En milliers d'Euros)		31/12/2015	31/12/2014 retraité
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables :	Niveau 2	2 475	2 634
Valorisation fondée sur des données non observables :	Niveau 3		

Valeur de marché des immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan	2 475	2 634
--	-------	-------

6.18. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	266 852		26 172	-25 239	1 340	143	269 268
Amortissements et dépréciations (1)	-188 766		-13 027	22 523	-905	-112	-180 287
Valeur au bilan	78 086	0	13 145	-2 716	435	31	88 980
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	86 616			-40	1 314		87 890
Amortissements et dépréciations	-53 881		-4	40	-1 314		-55 159
Valeur au bilan	32 735	0	-4	0	0	0	32 731

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(En milliers d'Euros)	01/01/2014 retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 retraité
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	267 145		22 657	-23 218	212	55	266 852
Amortissements et dépréciations (1)	-196 566		-16 692	24 644	-148	-4	-188 766
Valeur au bilan	70 579	0	5 965	1 426	64	51	78 086
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	86 296		108	-34	246		86 616
Amortissements et dépréciations	-53 564		-73	2	-246		-53 881
Valeur au bilan	32 732	0	35	-32	0	0	32 735

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.19. Ecarts d'acquisition. — Néant.

6.20. Provisions techniques des contrats d'assurance. — Néant.

6.21. Provisions :

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne logement	15 521		5 655		-5 613			15 563
Risques d'exécution des engagements par signature	8 388		1 179	-85	-934			8 548
Risques opérationnels	25 433		4 693	-51	-4 553	464		25 986
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	21 091		1 057	-119	-34	1 290	-3 272	20 012
Litiges divers	7 321		3 162	-424	-807			9 252
Participations	1 018			-988	-4			26
Restructurations								0
Autres risques	19 117		7 019	-6 228	-2 067	-5	1 547	19 383
Total	97 889	0	22 764	-7 895	-14 012	1 748	-1 725	98 770

(1) Dont 20 012 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies (dont 12 056 K€ pour CAF et 7 949 K€ pour la CR), tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 487 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(En milliers d'Euros)	01/01/2014 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 retraité
Risques sur les produits épargne logement	9 328		6 734	0	-541			15 521
Risques d'exécution des engagements par signature	7 555		2 219	-39	-1 347			8 388
Risques opérationnels	35 217		1 773	-1 943	-9 701	87		25 433
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 154		1 003	-115	-43	154	10 938	21 091
Litiges divers	5 682		2 346	-65	-642			7 321
Participations	3 741		3		-2 726			1 018
Restructurations	0							0
Autres risques	17 402		9 545	-7 016	-818	5		19 118
Total	88 078	0	23 624	-9 178	-15 818	245	10 938	97 889

(1) Dont 18 623 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies (dont 11 616 K€ pour CAF et 9 457 K€ pour la CR), tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 468 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

— Risques d'exécution des engagements par signature : Il s'agit de la couverture des risques supportés par la Caisse régionale au titre d'engagements donnés à des contreparties en souffrance. Les risques couverts sont de deux types :

- Plafonds d'ouvertures de crédits non consommés pour les clients CDL (2 365 milliers d'euros)
- Risques potentiels sur les crédits de Crédit Agricole Financements (Suisse) SA accusant un retard de 90 jours, pour lesquels le Crédit Agricole des Savoie s'est porté garant (2 812 milliers d'euros)
- Autres risques sur engagements donnés pour des clients (3 371 milliers d'euros).

— Risques opérationnels : Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

— Engagements sociaux : Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 2 487 milliers d'euros tient compte de l'actualisation.

Les primes et indemnités de départ à la retraite sont prises en charge par un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole des Savoie verse des cotisations. Celles-ci sont actualisées et comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Le montant de provisions pour primes et indemnités de départ à la retraite de 20 012 milliers d'euros se décompose ainsi : 5 469 milliers d'euros pour la Caisse régionale et 12 056 milliers d'euros pour Crédit Agricole Financement.

— Litiges divers : Il s'agit principalement de litiges clientèle pour 5 975 milliers d'euros, de litiges concernant les ressources humaines pour 1 641 milliers d'euros, d'un litige avec la direction des Douanes pour 1 472 milliers d'euros et d'autres litiges de 163 milliers d'euros.

— Participations et portage immobilier : Il s'agit de risques liés aux filiales et participations pour un total de 26 milliers d'euros.

— Autres risques : A 19 383 milliers d'euros, ce poste est principalement composé de :

- 720 milliers d'euros pour des droits à réfaction de tarification sur une « bonification » à l'utilisation de la carte Gold,
- 10 619 milliers d'euros au titre d'intérêts sur DAT à taux progressif souscrits par la clientèle.
- 20 milliers d'euros dans le cadre de la péréquation des coûts sociaux du projet Nice.
- 1 100 milliers d'euros au titre de la démolition programmée du siège de Chambéry, dans le cadre de la rénovation des sites.
- 674 milliers d'euros sur des litiges divers.
- 4 309 milliers d'euros d'autres provisions pour risques et charges (frais administratifs, assurances courtage...)
- 1 941 milliers d'euros de provisions dans l'entité CAF

— Risques sur les produits épargne logement : Le Crédit Agricole des Savoie constitue une provision telle que décrite au point 1.3. « Principes et méthode comptables – Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers passifs financiers – produits de la collecte ». Pour ce faire, il utilise le modèle national.

Provision épargne-logement :

— Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	996 452	682 739
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	690 402	697 989
Ancienneté de plus de 10 ans	627 139	689 645
Total plans d'épargne-logement	2 313 993	2 070 373
Total comptes épargne-logement	314 935	326 696
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 628 929	2 397 069

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2015 ;

— Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Plans d'épargne-logement :	7 182	10 411
Comptes épargne-logement :	40 305	53 512
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	47 487	63 923

— Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	5 409	4 672
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 593	3 050
Ancienneté de plus de 10 ans	7 561	7 799
Total plans d'épargne-logement	15 563	15 521
Total comptes épargne-logement	0	0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	15 563	15 521

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	15 521	5 655	-5 613		15 563
Comptes épargne-logement :					0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	15 521	5 655	-5 613	0	15 563

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.22. Capitaux propres part du groupe :

Composition du capital au 31 décembre 2015. — La Caisse régionale des Savoie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L.231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2015	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2015	% Du capital	% Des droits de vote
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 349 596	0	0	2 349 596	25%	0%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 349 596			2 349 596	25%	0%
Parts sociales	7 048 780	4	6	7 048 778	75%	100%
Dont 64 Caisses Locales	7 048 735			7 048 735	75%	100%
Dont 20 Administrateurs de la CR	44	4	6	42		
Dont crédit Agricole S.A.	1			1		
Total	9 398 376	4	6	9 398 374	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 20 euros et le montant total du capital est de 187 967 milliers d'euros

Résultat par action. — Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale des Savoie sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Dividendes. — Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration du Crédit agricole des Savoie a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 24/03/2016, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale :

— Dividendes :

Pour les Caisses régionales :

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2012	4,14	0,55
2013	4,21	0,49
2014	4,25	0,37
Prévu 2015	4,31	0,36

Affectations du résultat et fixation du dividende 2015. — L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2015 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du Crédit Agricole des Savoie du 24 mars 2016.

Le texte de la résolution est le suivant :

« Constatant que le résultat au titre de l'exercice 2015 s'élève à 135 227 852 euros, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, que l'intérêt aux parts sociales sera fixé comme suit :

— 91 922 649,87 Euros à la Réserve Légale

— 30 640 883,29 Euros à la Réserve Facultative

— 2 537 560,08 Euros au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales présentes en nos livres au titre de l'année 2015, correspondant à un intérêt de 0,36 euro par part sociale.

— 10 126 758,76 Euros au titre de la rémunération versée aux CCA, soit un dividende de 4,31 euros par CCA.

Intérêts et dividendes seront mis en paiement à compter du 18 avril 2016.

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts et de dividendes au titre des 3 exercices précédents ont été de :

	Intérêts aux Parts Sociales	Dividendes aux CCA
2014	2 608 048,60 €	9 985 783,00 €
2013	3 453 902,20 €	9 891 799,16 €
2012	3 876 829,00 €	9 727 327,44 €

Il est rappelé par ailleurs que ces intérêts et dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI. ».

Dividendes payés au cours de l'exercice : Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 15 499 milliers d'euros en 2015.

6.23. Participations ne donnant pas le contrôle :

Informations significatives sur l'étendue des intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle. — Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	46	46	-6 981	148 876	4 203
Adret Gestion				10	
Total			-6 981	148 886	4 203

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 retraité				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	46	46	-3 893	112 558	3 626
Adret Gestion				10	
Total			-3 893	112 568	3 626

Informations financières individuelles résumées concernant les participations ne donnant pas le contrôle significatives. —

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le Crédit Agricole des Savoie sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	4 918 953	61 429	15 176	15 684
Adret Gestion	254 644	10 941	5 803	3 253
Total	5 173 597	72 370	20 979	18 937

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	4 390 002	43 793	8 463	3 497
Adret gestion	240 120	2 153	1 367	7 111
Total	4 630 122	45 946	9 830	10 608

6.24. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle. — La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	420 136					420 136
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	645	1 429	24		1	2 099
Instruments dérivés de couverture	639	1 382	5 291	23 779	3 083	34 174
Actifs financiers disponibles à la vente		71 897	30 578	545 835	913 122	1 561 432
Prêts et créances sur les établissements de crédit	942 422	37 173	757 206	896 902	10	2 633 713
Prêts et créances sur la clientèle	720 314	1 915 123	7 982 726	8 435 226	218 608	19 271 996
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	17 948					17 948
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 375	40 229	381 104	389 566		823 274
Total Actifs financiers par échéance	2 114 478	2 067 233	9 156 929	10 291 307	1 134 824	24 764 772
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	165	1 143	8 341		17	9 666
Instruments dérivés de couverture	1 979	4 677	28 801	134 599	2 211	172 267
Dettes envers les établissements de crédit	3 976 440	3 445 492	4 145 194	4 051 242	0	15 618 368
Dettes envers la clientèle	4 947 445	281 775	891 688	54 132		6 175 040
Dettes représentées par un titre	23 078	125 400	1 000	0	0	149 478
Dettes subordonnées	253		71 383	0	0	71 636
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-5 873					-5 873
Total Passifs financiers par échéance	8 943 488	3 858 487	5 146 407		2 228	22 190 582

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	358 680	0	0	0	0	358 680
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1 174	9 744	43	3	10 964
Instruments dérivés de couverture	1 428	2 692	8 836	20 929	835	34 720
Actifs financiers disponibles à la vente	35 628	33 166	125 293	551 636	884 861	1 630 584
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 960 312	82 757	857 074	786 649	7	3 686 799
Prêts et créances sur la clientèle	696 737	1 258 188	4 131 940	12 099 490	35 220	18 221 576
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					26 973	26 973
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 084	47 642	295 763	318 226	0	668 715
Total Actifs financiers par échéance	3 059 870	1 425 619	5 428 650	13 776 973	947 899	24 639 011
Banques centrales	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	320	433	4 262	1 262	29	6 306
Instruments dérivés de couverture	1 737	4 549	17 987	92 046	1 970	118 290
Dettes envers les établissements de crédit	3 375 864	2 257 539	4 718 591	5 460 418	0	15 812 413
Dettes envers la clientèle	4 183 112	261 634	1 077 440	79 326	0	5 601 511
Dettes représentées par un titre	112 970	558 300	1 000	0	0	672 270
Dettes subordonnées	266	0	70 653	0	0	70 919
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					-5 967	-5 967
Total Passifs financiers par échéance	7 674 269	3 082 455	5 889 933	5 633 053	-3 968	22 275 742

7. – Avantages au personnel et autres rémunérations.

7.1. Détail des charges de personnel :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Salaires et traitements (1) (2)	92 448	87 270
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 380	9 058
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	4 190	3 867
Autres charges sociales	28 877	25 608
Intéressement et participation	16 227	16 011
Impôts et taxes sur rémunération	16 143	15 570
Total Charges de personnel	167 265	157 384

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 297 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 462 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) Dont médailles du travail pour 138 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 383 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

7.2. Effectif fin de période :

Effectifs	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France	2 257	2 188
Etranger	163	152
Total	2 420	2 340

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies :

(En milliers d'Euros)	Zone Euro	Hors Zone	Toutes Zones	Toutes Zones
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle au 31/12/N-1	38 805	24 029	62 834	51 800
Ecart de change		2 488	2 488	436
Coût des services rendus sur l'exercice	2 605	2 554	5 159	4 227
Coût financier	546	530	1 076	1 316
Cotisations employés		928	928	730
Modifications, réductions et liquidations de régime	-428		-428	0
Variation de périmètre	-269		-269	62
Prestations versées (obligatoire)	-2 896	-891	-3 787	-6 845
Taxes, charges administratives et primes				0
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	-226	117	-109	7 276
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-687	5 274	4 587	3 832
Dette actuarielle au 31/12/N	37 450	35 030	72 480	62 834

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Détail de la charge comptabilisée au résultat				
Coût des services	2 177	2 563	4 740	4 234
Charge / produit d'intérêt net	78	236	314	91
Impact en compte de résultat au 31/12/N	2 255	2 799	5 054	4 325

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	6 236	9 341	15 577	4 474
Ecart de change		1 056	1 056	113
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	-252	-7 160	-7 412	-118
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	-226	117	-109	7 276
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)	-687	5 274	4 587	3 832
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	-1 165	-712	-1 877	11 103

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Variation de juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	31 797	12 414	44 211	44 797
Ecart de change		1 199	1 199	282
Intérêt sur l'actif (produit)	468	294	762	1 225
Gains / (pertes) actuariels	252	7 160	7 412	118
Cotisations payées par l'employeur	2 629	1 855	4 484	3 695
Cotisations payées par les employés		928	928	730
Modifications, réductions et liquidations de régime				0
Variation de périmètre	-269		-269	214
Taxes, charges administratives et primes		-9	-9	-7
Prestations payées par le fonds	-2 896	-866	-3 762	-6 843
Juste valeur des actifs au 31/12/N	31 981	22 974	54 955	44 211

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Variation de juste valeur des droits à remboursement				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1				
Ecart de change				
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)				
Gains / (pertes) actuariels				
Cotisations payées par l'employeur				
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	0	0	0	0

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Position nette				
Dette actuarielle fin de période	37 450	35 030	72 480	24 029
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	-31 981	-22 974	-54 955	-12 414
Position nette (passif) / actif fin de période	-5 469	-12 056	-17 525	11 616
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1				11 616

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Taux d'actualisation (1)	2,05%	1,45%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,45%	2,45%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	de 2,5% à 4%	de 2% à 4%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Zone Euro			Hors Zone Euro			Toutes Zones		
	En %	En montant	Dont coté	En %	En montant	Dont coté	En %	En montant	Dont coté
Actions	9,70%	3 102		29,16%	6 699	6 699	17,83%	9 801	6 699
Obligations	84,20%	26 929		35,59%	8 175	8 175	63,88%	35 103	8 175
Immobiliers	6,10%	1 951		17,10%	3 929		10,70%	5 880	
Autres actifs				18,15%	4 171		75,89%	4 171	

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent, pour Prédica, que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,29 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,79 %.

7.5. Autres avantages sociaux :

— Rémunération variable collective : La convention collective nationale prévoit le principe d'une rémunération extra-conventionnelle dont le montant et les modalités d'attribution sont fixés, après négociation, par chaque caisse régionale.

Les accords en vigueur au sein du Crédit Agricole des Savoie permettent de rémunérer par le biais d'une prime de performance, la contribution personnelle de chaque salarié à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

— La participation du Crédit Agricole des Savoie relève d'un accord de droit commun dont la finalité, dès lors que les résultats de l'entreprise permettent de dégager une Réserve Spéciale de Participation, est d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise en leur permettant de percevoir une partie des bénéfices qu'ils ont contribué à réaliser par leur travail.

L'intéressement représente quant à lui un moyen d'associer financièrement les salariés à la performance de l'entreprise. Sa mise en œuvre étant facultative, l'intéressement au Crédit Agricole des Savoie résulte d'un accord destiné à permettre une reconnaissance de l'effort collectif dans l'amélioration de la rentabilité financière de l'entreprise, et du développement indispensable à son activité. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice et sur le niveau de la participation.

Le Plan d'Épargne Entreprise (PEE), permet aux salariés de la société de constituer, avec son aide, par le biais de l'abondement, un portefeuille d'épargne investi en valeurs mobilières ou monétaires. Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années (hors motifs légaux de déblocage anticipé) mais elles sont, en contrepartie, exonérées d'impôt sur le revenu.

— Engagements en matière de médailles : les primes exceptionnelles, versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2015, le montant figurant au passif du bilan est de 2 487 milliers d'euros et tient compte de l'actualisation.

— Avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de prestations définies, ces engagements sociaux ont été calculés selon le principe retenu par le Groupe Crédit Agricole, aux taux suivants :

Rendement des actifs des régimes :	
IFC :	2,10 %
Retraite :	2,08 %
Taux d'actualisation des régimes retenu :	
IFC :	1,56 %
Retraite :	1,56 %

Les provisions constituées par le Crédit Agricole des Savoie au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 21 091 euros à la fin de l'exercice 2014.

7.6. Paiements à base d'actions. — Il n'y a pas eu de paiement à base d'actions au cours de l'exercice 2015.

7.7. Rémunérations de dirigeants. — Par principaux dirigeants, le Crédit Agricole des Savoie comprend l'ensemble des membres du comité de direction, à savoir le Directeur général, les deux Directeurs généraux adjoints, les 11 directeurs ainsi que les 23 membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité de direction en 2015 s'établissent comme suit :

— Avantages à court terme : 3 857 milliers d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature,

— Avantages postérieurs à l'emploi : 1 494 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadre dirigeants du Groupe,

— Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif,

— Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu en 2015, au titre d'indemnités de temps passé, la somme de 279 milliers d'euros.

8. – Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

— Engagements donnés et reçus :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements donnés	2 705 483	2 491 275
Engagements de financement	1 567 242	1 347 023
Engagements en faveur des établissements de crédit	192 336	37 623
Engagements en faveur de la clientèle	1 374 906	1 309 400
Ouverture de crédits confirmés	816 561	796 381
Ouverture de crédits documentaires	1 806	1 847
Autres ouvertures de crédits confirmés	814 755	794 534

Autres engagements en faveur de la clientèle	558 345	513 019
Engagements de garantie	1 138 241	1 144 252
Engagements d'ordre des établissements de crédit	562 126	562 043
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	203	120
Autres garanties (1)	561 923	561 923
Engagements d'ordre de la clientèle	576 115	582 209
Cautions immobilières	305 717	312 050
Autres garanties d'ordre de la clientèle	270 398	270 159
Engagements reçus	5 136 188	4 709 524
Engagements de financement	69 500	144
Engagements reçus des établissements de crédit	69 500	144
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	5 066 688	4 709 380
Engagements reçus des établissements de crédit	1 816 341	1 613 133
Engagements reçus de la clientèle	3 250 347	3 096 247
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	348 908	317 813
Autres garanties reçues	2 901 439	2 778 434

(1) Dont 216 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 346 milliers d'euros.

— Instruments financiers remis et reçus en garantie :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEEF, Banque de France, CRH ...)	5 107 073	5 145 027
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	473	7 938
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 107 546	5 152 965
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

(1) Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 216 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 346 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole des Savoie n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie. — Au cours de l'année 2015, le Crédit Agricole des Savoie a apporté 5 145 027 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 080 621 milliers d'euros en 2014. Le Crédit Agricole des Savoie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole des Savoie a apporté :

- 1 603 581 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 664 902 milliers d'euros en 2014 ;
- 1 456 904 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 551 119 milliers d'euros en 2014 ;
- 2 046 588 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 929 006 milliers d'euros en 2014

Garanties détenues et actifs reçus en garantie. — La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par le Crédit Agricole des Savoie et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit Agricole des Savoie. La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Au cours de la période, les actifs que le Crédit Agricole des Savoie a obtenus par prise de possession de garantie et détenus à la date de clôture s'élèvent à 1 008 milliers d'euros, selon la répartition suivante :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres	1 008	1 902
Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie	1 008	1 902

9. – Reclassements d'instruments financiers.

Néant.

10. – Juste valeur des instruments financiers.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût. — Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur :

(En milliers d'Euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	21 905 709	22 635 266	0	22 635 266	0
Créances sur les établissements de crédit (1)	2 633 713	2 806 699	0	2 806 699	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	769 438	766 708		766 708	
Comptes et prêts à terme	1 844 064	2 019 784		2 019 784	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	20 210	20 206		20 206	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	19 271 996	19 828 567	0	19 828 567	0
Créances commerciales	25 511	27 007		27 007	
Autres concours à la clientèle	19 109 501	19 639 228		19 639 228	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 899	3 804		3 804	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	35 885	35 757		35 757	
Comptes ordinaires débiteurs	97 200	122 771		122 771	

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	823 274	855 681	818 355	37 326	0
Effets publics et valeurs assimilées	316 837	324 144	324 144		
Obligations et autres titres à revenu fixe	506 437	531 537	494 211	37 326	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	22 728 983	23 490 947	818 355	22 672 592	0

(En milliers d'Euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	22 114 796	22 767 591	0	22 767 591	0
Créances sur les établissements de crédit (1)	3 664 668	3 844 271	0	3 844 271	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 643 688	1 643 688		1 643 688	
Comptes et prêts à terme	2 000 772	2 180 375		2 180 375	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	20 209	20 209		20 209	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	18 450 128	18 923 320	0	18 923 320	0
Créances commerciales	25 422	26 530		26 530	
Autres concours à la clientèle	18 260 061	18 732 112		18 732 112	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 871	3 904		3 904	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	31 305	31 305		31 305	
Comptes ordinaires débiteurs	129 469	129 469		129 469	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	660 119	708 258	656 224	52 034	0
Effets publics et valeurs assimilées	244 646	255 978	255 978		
Obligations et autres titres à revenu fixe	415 473	452 280	400 246	52 034	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	22 774 915	23 475 849	656 224	22 819 625	0

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur :

(En milliers d'Euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	15 618 368	15 817 746	0	15 817 746	0

Comptes ordinaires et emprunts JJ	424 527	424 415		424 415	
Comptes et emprunts à terme	15 193 841	15 393 331		15 393 331	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	6 175 040	6 158 182	0	6 158 182	0
Comptes ordinaires créditeurs	4 371 784	4 370 727		4 370 727	
Comptes d'épargne à régime spécial	47 101	47 101		47 101	
Autres dettes envers la clientèle	1 756 155	1 740 354		1 740 354	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	149 478	148 592		148 592	
Dettes subordonnées	71 641	71 383	64 000	7 383	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	22 014 527	22 195 904	64 000	22 131 904	0

(En milliers d'Euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	15 789 262	16 063 018	0	16 063 018	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	405 095	405 095		405 095	
Comptes et emprunts à terme	15 384 167	15 657 923		15 657 923	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	5 579 125	5 579 125	0	5 579 125	0
Comptes ordinaires créditeurs	3 313 963	3 313 963		3 313 963	
Comptes d'épargne à régime spécial	46 248	46 248		46 248	
Autres dettes envers la clientèle	2 218 914	2 218 914		2 218 914	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	671 300	669 210		669 210	
Dettes subordonnées	70 653	70 652	64 000	6 653	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	22 110 340	22 382 005	64 000	22 318 006	0

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre). — L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers. L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers. Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation :

— Actifs financiers valorisés à la juste valeur : Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation :

(En milliers d'Euros)	Total 31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 099	644	1 455	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	2 099	644	1 455	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 561 431	1 017 776	543 655	0
Effets publics et valeurs assimilées	20 667	20 667		
Obligations et autres titres à revenu fixe	691 442	691 385	57	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	849 322	305 724	543 598	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	34 174		34 174	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 597 704	1 018 420	579 284	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				

Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0
--	--	---	---	---

(1) Y compris 387 868 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

(En milliers d'Euros)	Total 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 964	10 485	479	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	10 964	10 485	479	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable	10 964	10 485	479	
Instruments dérivés	0			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 630 584	1 030 182	600 402	0
Effets publics et valeurs assimilées	21 306	21 306	0	
Obligations et autres titres à revenu fixe	820 810	788 522	32 288	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	788 468	220 354	568 114	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	34 720		34 720	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 676 268	1 040 667	635 601	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 376 840 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

— Passifs financiers valorisés à la juste valeur : Les montants présentés sont y compris dettes rattachées :

(En milliers d'Euros)	Total 31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 666	164	9 502	0
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				

Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	9 666	164	9 502	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	172 267		172 267	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	181 933	164	181 769	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(En milliers d'Euros)	Total 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 306	320	5 986	0
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	6 306	320	5 986	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	118 290		118 290	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	124 596	320	124 276	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Changements de modèles de valorisation. — Le Crédit Agricole des Savoie n'a pas effectué de changement de modèle de valorisation de ses actifs et passifs.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3. — Néant.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3. — Néant.

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3. — Néant.

11. – Impacts des évolutions comptables (IFRIC 21) ou autres événements.

Compte de résultat :

— Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014 :

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	650 965		650 965
Intérêts et charges assimilées	-353 032		-53 032
Commissions (produits)	236 812		236 812
Commissions (charges)	-35 798		-35 798

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-978		-978
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30 071		30 071
Produits des autres activités	14 487		14 487
Charges des autres activités	-3 401		-3 401
Produit net bancaire	539 126	0	539 126
Charges générales d'exploitation	-262 682	-68	-262 614
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-13 365		-13 365
Résultat brut d'exploitation	263 079	-68	263 147
Coût du risque	12 533		12 533
Résultat d'exploitation	275 612	-68	275 680
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1 463		-1 463
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0		
Résultat avant impôt	274 149	-68	274 217
Impôts sur les bénéfices	-81 972	0	-81 972
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0		
Résultat net	192 176	-68	192 244
Participations ne donnant pas le contrôle	3 893	0	3 893
Résultat net part du groupe	188 283	-68	188 351

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
— Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014 :

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Résultat net	192 176	-68	192 244
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-11 102		-11 102
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-11 102		-11 102
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3 182		3 182
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-7 920		-7 920
Gains et pertes sur écarts de conversion	5 115		5 115
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	26 603		26 603
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	965		965
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	32 683	0	32 683
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-5 694		-5 694
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	26 989	0	26 989

Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	19 069	0	19 069
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	211 245	-68	211 313
Dont participations ne donnant pas le contrôle	3 934		3 934
Dont part du Groupe	207 312	-68	207 380

Bilan Actif :

— Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014 :

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21 Retraité (1)	31/12/2014 Publié
Caisse, banques centrales	358 680	0	358 680
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 964	0	10 964
Instruments dérivés de couverture	34 720		34 720
Actifs financiers disponibles à la vente	1 630 584		1 630 584
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 686 799		3 686 799
Prêts et créances sur la clientèle	18 221 576		18 221 576
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	26 973		26 973
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	668 715		668 715
Actifs d'impôts courants et différés	137 746	-396	138 142
Comptes de régularisation et actifs divers	217 187		217 187
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	822		822
Immobilisations corporelles	78 086		78 086
Immobilisations incorporelles	32 735		32 735
Ecarts d'acquisition			
Total de l'actif	25 105 586	-396	25 105 982

— Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014 :

(En milliers d'Euros)	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	01/01/2014 Publié
Caisse, banques centrales	409 036	0	409 036
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 975	0	16 975
Instruments dérivés de couverture	87 160		87 160
Actifs financiers disponibles à la vente	1 358 422		1 358 422
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 051 400		6 051 400
Prêts et créances sur la clientèle	17 906 107		17 906 107
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 648		16 648
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	564 953		564 953
Actifs d'impôts courants et différés	129 478	-437	129 915
Comptes de régularisation et actifs divers	272 540		272 540
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	857		857
Immobilisations corporelles	70 579		70 579
Immobilisations incorporelles	32 732		32 732
Ecarts d'acquisition			
Total de l'actif	26 916 886	-437	25 917 323

Bilan Passif

— Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014 :

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 306		6 306
Instruments dérivés de couverture	118 290	0	118 290
Dettes envers les établissements de crédit	15 812 413		15 812 413
Dettes envers la clientèle	5 601 511		5 601 511
Dettes représentées par un titre	672 270		672 270
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-5 967		-5 967
Passifs d'impôts courants et différés	6 470		6 470
Comptes de régularisation et passifs divers	239 907	-1 041	240 948
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	97 889		97 889
Dettes subordonnées	70 919		70 919
Total dettes	22 620 008	-1 041	22 621 049
Capitaux propres	2 485 578	645	2 484 933
Capitaux propres - part du Groupe	2 373 010	645	2 372 365
Capital et réserves liées	465 691		465 691
Réserves consolidées	1 602 519	713	1 601 806
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	116 517		116 517
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice	188 283	-68	188 351
Participations ne donnant pas le contrôle	112 568		112 568
Total du passif	25 105 586	-396	25 105 982

— Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014 :

(En milliers d'Euros)	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	01/01/2014 Publié
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 887		5 887
Instruments dérivés de couverture	58 532		58 532
Dettes envers les établissements de crédit	17 965 411		17 965 411
Dettes envers la clientèle	5 458 813		5 458 813
Dettes représentées par un titre	688 835		688 835
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 466		8 466
Passifs d'impôts courants et différés	5 678		5 678
Comptes de régularisation et passifs divers	261 460	-1 150	262 610
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	88 078		88 078
Dettes subordonnées	121 026		121 026
Total dettes	24 662 184	-1 150	24 663 334
Capitaux propres	2 254 701	713	2 253 988
Capitaux propres - part du Groupe	2 142 441	713	2 141 728
Capital et réserves liées	425 805		425 805
Réserves consolidées	1 459 276	713	1 458 563

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	97 488		97 488
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice	159 872		159 872
Participations ne donnant pas le contrôle	112 260		112 260
Total du passif	26 916 885	-437	25 917 323

Tableau de flux de trésorerie :

— Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014 :

(En milliers d'Euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Résultat avant impôts	274 149	-68	274 217
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 365		13 365
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0		0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-9 289		-9 289
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	0		0
Résultat net des activités d'investissement	1 427		1 427
Résultat net des activités de financement	2 800		4 800
Autres mouvements	-13 330	68	-13 398
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-3 027	68	-3 095
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 111 815		1 111 815
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-15 685		-15 685
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-345 237		-345 237
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	45 653		45 653
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)	0		0
Impôts versés	-92 120		-92 120
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	704 427	0	704 427
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	975 549	0	975 549
Flux liés aux participations (2)	-3 857		-3 857
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-22 222		-22 222
Flux provenant des activités abandonnées			0
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-26 079	0	-26 079
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	19 987		19 987
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	-55 043		-55 043
Flux provenant des activités abandonnées			0
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	-35 055		-35 055
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			-828
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	914 414	0	913 586
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	683 285	0	683 285
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	409 036		409 036
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	274 249		274 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 597 276		1 597 276
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	358 680		358 680
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	1 238 596		1 238 596
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	913 991	0	913 991

(1) Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

En 2015, le Crédit Agricole des Savoie a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015, titrisation décrite au niveau de la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

12. – Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015.

Date de clôture. — Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

Entités	Nature du contrôle	Date de clôture des états financiers utilisés	Motivation
CADS Développement	Contrôle exclusif	30 novembre 2015	Date de l'arrêté annuel de la filiale
SETAM	Influence notable	Prévisionnel au 30 novembre 2015	Date de l'arrêté annuel de la filiale et information financière non disponible

12.1. Information sur les filiales :

12.1.1. Restrictions sur les entités contrôlées. — Néant.

12.1.2. Soutiens aux entités structurées contrôlées. — Néant.

12.1.3. Opérations de titrisation et fonds dédiés. — Néant.

12.2. Composition du périmètre :

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole des Savoie	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% De contrôle		% D'intérêt	
					31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Établissements bancaires et financiers :								
64 Caisses Locales	Intégration globale		France	Filiale	NA	NA	NA	NA
Crédit Agricole Financements (Suisse) SA	Intégration globale		Suisse	Filiale	54,00%	54,00%	54,00%	54,00%
Divers :								
FCP Adret Gestion	Intégration globale		France	Filiale	100%	100%	100%	100%
SASU CADS Développement	Intégration globale		France	Filiale	100%	100%	100%	100%
Société de titrisation des Savoie	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France	Opération de titrisation en commun	100%		100%	
SETAM	Mise en équivalence	Entrée dans le périmètre	France	Filiale	38,13%		38,13%	

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole des Savoie ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

Les informations relatives aux parties liées sont présentées de façon détaillée dans la partie Relations internes au Crédit Agricole.

La première mise en équivalence de la SETAM a été réalisée en application de la méthode du coût, telle que prévue par la norme IAS 28. Les incidences de la première mise en équivalence de la SETAM sur les capitaux propres du groupe sont telles que décrites dans le renvoi (3) figurant en pied de tableau de variation des capitaux propres page 16.

13. – Participations et entités structurées non consolidées.

13.1. Participations non consolidées. — Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Ce poste s'élève à 13 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 42 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

Nom de l'entité	% De détention	Total bilan (En K€)
CADS IMMOBILIER	100,00%	4 730
CADS CAPITAL (SOFISAVOIE)	100,00%	7 956
CAHS INVEST	99,80%	232
FONCIERE	91,64%	2 023
C3A (ex CEAD)	50,00%	887
GIE CA ASSURANCE REGION	50,00%	1 851

CRED AGRIC RHONE ALPES INVESTISSEMENTS - CARAI

46,03%

441

13.2. Entités structurées non consolidées. — Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus. — Au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole des Savoie a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement : Le Crédit Agricole des Savoie investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus :

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités : Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 l'implication du Crédit Agricole des Savoie dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives dans les tableaux ci-dessous :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015							
	Titrisation				Gestion d'actifs			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option								
Actifs financiers disponibles à la vente								
Prêts et créances								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				0				0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option								
Dettes								
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés								
Engagements de financement								
Engagements de garantie								
Autres								
Provisions - Engagements par signature								
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées								

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015							
	Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option								
Actifs financiers disponibles à la vente	544 567	544 567						
Prêts et créances								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	544 567	544 567	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				0				0

Dettes									
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés									0
Engagements de financement									
Engagements de garantie									
Autres									
Provisions - Engagements par signature									
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées	3 853 176								

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte. — L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14. — Événements postérieurs à la clôture.

Néant.

VIII. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

(Exercice clos le 31 décembre 2015.)

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Comme indiqué dans la note 1.3 « Activités de crédits » de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.

— La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.

— Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.

— Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La Motte-Servolex et Toulouse, 8 mars 2016.
Les Commissaires aux Comptes :

SR Audit :
Nicolas Picard ;

Ernst & Young et Autres :
Frank Astoux.

IX. — Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale. — nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.225-38 du Code de commerce. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale. — En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)

— Personne concernée :

M. Jean-Pierre Paviet, président du Conseil d'Administration de votre caisse régionale et administrateur de CACIB.

— Nature et objet :

Dans le cadre de l'opération de création du fonds de commun de titrisation FCT Evergreen HL1, visant à accroître les réserves de liquidité mobilisables à court terme par le groupe Crédit Agricole, les caisses régionales ont conclu avec CACIB et Crédit Agricole SA une convention de garantie financière, ainsi qu'un avenant à la convention de garantie financière.

— Modalités :

Votre Caisse régionale apporte des créances en garantie à la société CACIB pour des prêts que cette dernière accorde à Crédit Agricole SA. Ces prêts sont ensuite cédés au fonds commun de titrisation dans le cadre du dispositif FCT Evergreen HL1. Au 31 décembre 2015, le montant des créances apportées en garantie par votre caisse régionale au FCT Evergreen HL1 s'élève à 129 591 278 €.

Avec le GIE CA Technologie et Services :

— Personne concerné :

M. Jean-Yves Barnavon, directeur général de votre caisse régionale et administrateur du GIE CA Technologies et Services.

— Nature et objet :

Votre caisse régionale a conclu une convention de prestation de services informatiques et de maîtrise d'ouvrage de son système d'information avec le GIE CA Technologies et Services.

— Modalités :

La charge de l'exercice 2015 facturée par le GIE CA Technologies et Services à votre caisse régionale s'élève à 22 121 213 € hors taxes. Par ailleurs, votre caisse régionale a enregistré un produit de 748 141 € hors taxes au titre de refacturations des frais et de prestations de services fournies au GIE.

La Motte-Servolex et Toulouse, 8 mars 2016.
Les Commissaires aux Comptes :

SR Audit :
Nicolas Picard ;

Ernst & Young et Autres :
Frank Astoux.

IX. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au Siège social de la société, PAE Les Glaisins – 4, avenue du Pré Félin – Annecy le Vieux – 74985 Annecy Cedex 9, ainsi que sur le site internet : www.ca-des-savoie.fr